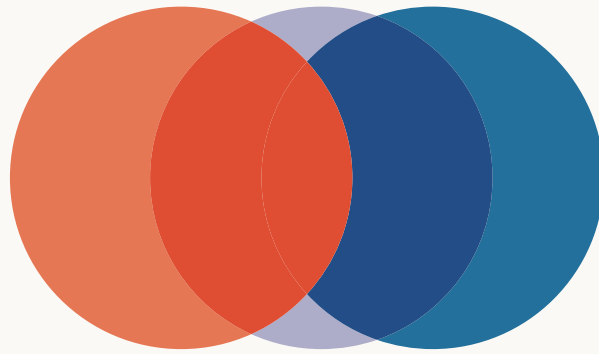




Sommaire



08

Assurés

- 09 Mémoriser votre carrière dès votre premier emploi
- 10 Préparer votre retraite
- 14 Prendre votre retraite
- 17 Faire face aux aléas
- 20 Bénéficiaire de l'Allocation des Travailleurs de l'Amiante (ATA)

04 / 05 / 06

Édito

La Carsat Sud-est,
un organisme de Sécurité sociale

Le Projet
d'entreprise

22

Retraités

- 23 Le paiement de votre retraite
- 25 Bien vieillir
- 28 Vous faites face à des moments difficiles ?

30

Entreprises

- 31 Gérer vos données sociales
- 32 Préparer la retraite de vos salariés
- 34 Notifier le taux de cotisation AT/MP
- 36 Prévenir les risques professionnels
- 41 Accompagner le dispositif de pénibilité de vos salariés

42

Partenaires de l'Accompagnement Social

- 43 Des actions en partenariat avec les autres régimes de retraite

46

La Carsat Sud-Est, un organisme de Sécurité sociale paritaire

- 47 Le Conseil d'Administration
- 48 La Composition du CA et des commissions
- 50 Le Directeur et l'équipe de Direction
- 51 Les Collaborateurs
- 54 Une informatique interrégime
- 55 La Gestion des deniers publics
- 56 Une entreprise responsable

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est est un acteur économique majeur des régions Paca et Corse. Elle intervient au titre de la retraite, du bien-vieillir, de l'accompagnement social, de la gestion et la prévention des risques professionnels, et du transfert des données sociales. A ce titre, elle demeure l'interlocuteur privilégié des salariés, des retraités et des entreprises.

Employant plus de 1 700 salariés, la Carsat Sud-Est est une entreprise de droit privé chargée de plusieurs missions de service public relevant à la fois de l'Assurance maladie et de l'Assurance retraite. Nos différents publics sont placés au cœur de ces différentes missions.

Le développement des services en ligne demeure l'une de nos priorités pour simplifier les démarches administratives des retraités et futurs retraités. Plusieurs nouveautés sont venues enrichir l'offre existante avec notamment le nouveau simulateur pour estimer le montant de sa retraite, la demande d'estimation indicative globale en ligne... que viendront compléter en 2017 la demande de retraite en ligne et le changement de coordonnées bancaires entre autres. De véritables "parcours clients numériques" verront également le jour pour guider nos assurés pas à pas dans leurs démarches.

La mise en œuvre de la Liquidation unique des régimes alignés (Lura) a été préparée tout au long de l'année et apportera dès 2017 de nouvelles facilités à nos assurés. La garantie de versement et le dispositif de liquidation provisoire sont aussi des dispositifs législatifs destinés à garantir la continuité des ressources et simplifier l'accès aux droits. En ce qui concerne l'accompagnement social, nos partenariats se sont encore intensifiés en 2016, que ce soit au travers de la conférence des financeurs dans les Alpes-de-Haute-Provence, de la mise en place d'une plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé dans les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes ou dans la mise en œuvre d'un parcours santé à l'école de la deuxième chance de Marseille.

Toujours dans le but d'offrir des simplifications administratives majeures à nos assurés, l'interrégime se renforce, que ce soit en matière de retraite ou de partenariats sur l'action sociale.

Enfin, les entreprises des régions Paca et Corse bénéficient, elles aussi, d'une offre de services globale de la Carsat Sud-Est. En s'appuyant sur notre partenariat institutionnel avec l'Urssaf, les Cpam, et la DRSM autour de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et des dispositifs de retour à l'emploi, notre offre pourrait bientôt intégrer la thématique des aides financières à la prévention des risques professionnels. S'appuyant sur le succès des éditions précédentes, la Carsat Sud-Est organisera en 2017 des "Matinées employeurs" dans chacun des départements des régions Paca et Corse.

À noter, notre accompagnement auprès des entreprises sur des thématiques telles que les TMS, les chutes de hauteur, les Ehpad, le transport routier de marchandises...

Sur le plan interne, l'année 2016 a été marquée par le lancement du Projet d'entreprise de l'organisme. Il se décline en cinq grandes ambitions portées par l'équipe de direction. Après une journée dédiée à sa co-construction avec l'ensemble des cadres, les travaux se prolongeront avec l'ensemble des collaborateurs dès 2017 par une démarche participative. Ce déploiement se traduira par l'organisation de forums dans chacun de nos départements afin de permettre à tous les collaborateurs d'apporter leur pierre à l'édifice.

Dans un environnement législatif, économique et technologique en constante évolution, il est nécessaire de favoriser ce type de démarche collaborative pour réinventer nos métiers et être en capacité de faire évoluer nos missions. Notre objectif commun étant de construire aujourd'hui la Carsat de demain...

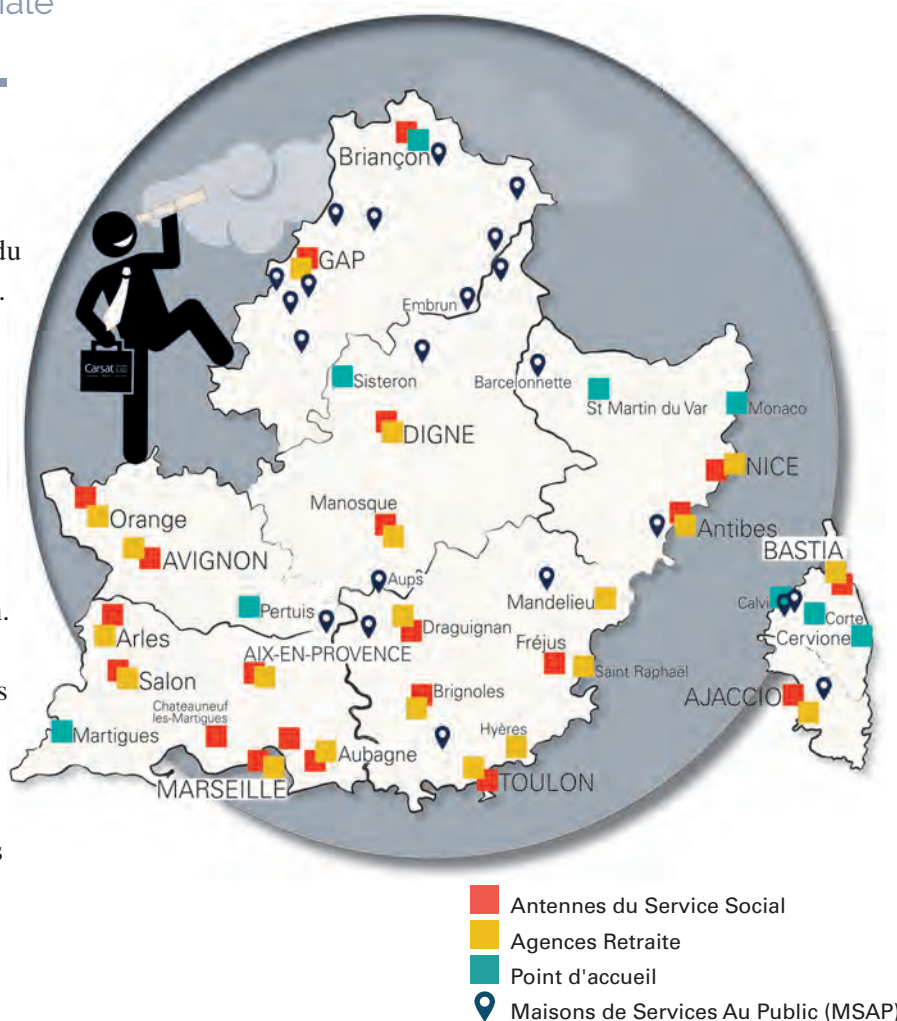
Je tiens à remercier l'ensemble des personnels de la Carsat Sud-Est ainsi que son Conseil d'Administration pour leur implication au cœur de nos missions et au service de tous nos publics.

Vincent Verlhac,
Directeur Général



La Carsat Sud-Est est un organisme du régime général de la Sécurité sociale. Acteur économique important dans les régions Paca et Corse, c'est un organisme de droit privé qui exerce des missions de service public. Les ressources et objectifs définis dans le cadre de ses missions sont contractualisés avec les Caisses d'Assurance Vieillesse et Maladie par l'intermédiaire de Contrats Pluriannuels de Gestion.

La Carsat Sud-Est intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises des régions Paca et Corse au titre de la retraite, du bien vieillir, de la gestion et la prévention des risques professionnels et du transfert des données sociales.



Chiffres clés

2 régions • **8** départements

5 397 707 habitants dont **5 068 108** habitants en Paca et **329 599** en Corse*

222 667 entreprises en Paca - Corse

1 150 224 prestataires vieillesse payés en 2016

8 741 218 380 euros de prestations vieillesse

22 470 021 euros d'aides individuelles pour l'action sanitaire et sociale

64 286 450 euros d'Allocation des Travailleurs de l'Amiante (ATA) pour **2 300** allocataires

80 entreprises conventionnées dans la préparation de leurs salariés à la retraite

131 contrats de prévention signés avec les entreprises pour un montant de **3 060 008** euros, dans le cadre de la prévention des risques professionnels

30 agences et points d'accueil • **65** Maisons de Services Au Public (MSAP)

92 % de nouveaux retraités satisfaits des contacts avec la Carsat Sud-Est, de l'information donnée, des services mis à leur disposition et de l'aide apportée par leurs interlocuteurs**

1 944 408 connexions aux services en ligne retraite sur www.lassuranceretraite.fr

390 800 visites sur le site web www.carsat-sudest.fr

*Source : Insee (2016)

**Source : Résultats Contrats Pluriannuels de Gestion (CPG) 2016

Le Projet d'entreprise de la Carsat Sud-Est

Portée par la nouvelle Direction de la Stratégie et des Projets (cf. partie "*La Carsat Sud-Est, un organisme de Sécurité sociale paritaire*"), la Carsat Sud-Est s'engage dans la démarche d'un Projet d'entreprise. Le but de celui-ci est de formaliser l'avenir que la direction, les managers et les collaborateurs de la Carsat Sud-Est souhaitent pour leur entreprise et ses publics.

Cinq ambitions ainsi que des leviers d'actions pour travailler à la réalisation de ce Projet d'entreprise ont été identifiés :

AMBITION 1 :
L'optimisation de l'offre de service

AMBITION 2 :
L'amélioration de la performance globale

AMBITION 3 :
Le développement de pratiques innovantes

AMBITION 4 :
Une politique RH qui accompagne et anticipe les évolutions de l'organisme

AMBITION 5 :
L'affirmation de la Carsat Sud-Est sur son territoire



Le Projet d'entreprise a été présenté le 8 décembre 2016 à l'ensemble de l'encadrement (journée événementielle). Différents groupes ont échangé pour dégager parmi quarante-trois pistes de réflexion, sept actions prioritaires pour l'année 2017.

Le Projet d'entreprise se construit par une démarche participative, grâce à laquelle l'ensemble du personnel doit pouvoir s'exprimer.

En 2017, les agents pourront s'impliquer en participant à des forums dans chaque département, pour lesquels un appel à volontariat sera lancé. Ensuite, une fois le projet finalisé, des groupes projet verront le jour afin de transformer ces idées d'actions en plans d'actions.

01 L'OPTIMISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

LEVIERS :

- Promouvoir une offre de service adaptée aux besoins de nos publics
- Développer une culture client partagée et portée par chacun d'entre nous
- Adapter notre offre de service multicanal en développant l'offre digitale



02 L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE GLOBALE

LEVIERS :

- Partager une vision commune de ce qu'est la performance globale de l'entreprise
- Favoriser la coopération et la co-responsabilité
- Améliorer le traitement collectif de l'information
- Viser une performance durable



03 LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES INNOVANTES

LEVIERS :

- Créer les conditions d'une culture de l'innovation
- Développer une intelligence collective
- Faire évoluer nos pratiques

05 L'AFFIRMATION DE LA PRÉSENCE DE LA CARSAT SUD-EST SUR SON TERRITOIRE

LEVIERS :

- Disposer d'une bonne connaissance du territoire et des partenaires
- Réaliser des actions de lobbying pour valoriser notre offre de service
- Maintenir ou développer nos actions sur nos territoires à moyens constants

04 UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES QUI ANTICIPE ET ACCOMPAGNE LES ÉVOLUTIONS DE L'ORGANISME

LEVIERS :

- Conforter les managers
- Déployer un plan de formation adapté aux besoins, favoriser l'apprentissage
- Mettre en œuvre une politique de GPEC : anticiper et accompagner l'évolution des métiers de la production
- Être une entreprise responsable (bien-être au travail, développement durable etc.)

Assurés



Dès votre premier emploi la Carsat Sud-Est mémorise l'histoire de votre vie professionnelle

Dès votre premier emploi, puis tout au long de votre vie professionnelle, la Carsat Sud-Est enregistre les montants de vos salaires et de vos cotisations. Elle recueille ces informations auprès de vos employeurs par l'intermédiaire des déclarations de données sociales. Votre carrière est ainsi mémorisée dans un compte individuel. Pour rectifier les erreurs que pourraient comporter ces données, la Carsat Sud-Est en vérifie l'exactitude à l'occasion d'opérations de "Reconstitution de carrière" ciblées. Ces actions s'intéressent particulièrement aux parcours atypiques et complexes qui nécessitent davantage de recherches. L'objectif est de compléter votre compte individuel en amont de votre demande de retraite. Le ciblage s'effectue en fonction des priorités fixées par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav).

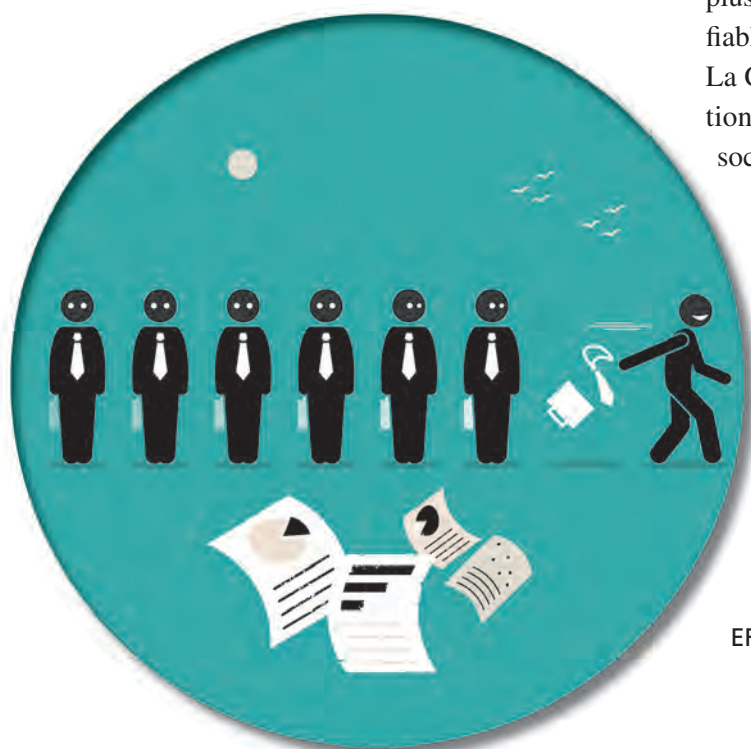
En 2016, ces opérations ont été menées pour des assurés proches de la retraite et nés en 1957.

Dans le cadre de votre "Droit à l'Information" sur la retraite, vous êtes informé sur le contenu de votre compte individuel en fonction de votre âge. Les documents que vous recevez récapitulent l'ensemble de vos droits dans les régimes de retraite de base et complémentaires (soit 35 organismes).

Un Relevé Individuel de Situation (RIS) vous est envoyé à 35 ans puis tous les cinq ans. Une Estimation Indicative Globale (EIG) vous est envoyée à 55 ans et à 60 ans. Vous pouvez également obtenir, à tout moment, un Relevé Individuel de Situation électronique (RIS-e) sur www.lassuranceretraite.fr.

La gestion de ce compte individuel, qui s'étale sur plusieurs décennies, sert de base à un calcul juste et fiable au moment de la demande de retraite.

La Carsat Sud-Est fournit également ces informations à l'ensemble des organismes de protection sociale et des organismes fiscaux.



32 656
RECONSTITUTIONS

DE CARRIÈRE DONT

1 739
DEMANDES

DE RÉGULARISATION DE CARRIÈRE
EFFECTUÉES PAR INTERNET

Préparer votre retraite : la Carsat Sud-Est vous informe et vous conseille

Informations

La législation retraite est complexe et évolue fréquemment. La Carsat Sud-Est doit s'adapter en permanence pour vous offrir une information complète, neutre et fiable. Elle adapte ses moyens d'information aux besoins et aux profils de ses publics.

Tous les assurés peuvent trouver des informations sur le site www.carsat-sudest.fr, dans les brochures disponibles dans les points d'accueil, sur les foires de Nice et Marseille ou par l'intermédiaire d'émissions de radio (*Les Experts* sur France Bleu Provence et France Bleu Côte d'Azur).

390 800
VISITEURS

SUR LE SITE

WWW.CARSAT-SUDEST.FR

3 234 ASSURÉS

RENCONTRÉS SUR LES FOIRES

DE NICE ET DE MARSEILLE

(+ **12.64 %** PAR RAPPORT À 2015)



Journées d'information retraite franco-allemandes

Depuis 1994, la Carsat Sud-Est organise régulièrement des journées internationales d'information retraite franco-allemandes en collaboration avec les organismes de retraite allemands, le Consulat général d'Allemagne et le Centre d'Information de Conseil et d'Accueil des Salariés (CICAS) des Bouches-du-Rhône.

Cette manifestation a pour objectif de vous permettre, si vous avez plus de 55 ans et que vous avez travaillé en France et en Allemagne, de préparer votre future retraite et de faire le point sur votre carrière dans les deux pays.

Ainsi, en 2 jours 1/2, **217 assurés** ont été reçus et renseignés dans le cadre d'un rendez-vous.

Services et conseils

Pour vous éviter de vous déplacer, de nombreux services sont accessibles 7 jours/7, 24 heures/24 sur www.lassuranceretraite.fr. C'est le moyen le plus simple et le plus rapide d'effectuer vos démarches.

1 944 408 CONNEXIONS

AUX SERVICES EN LIGNE DU SITE
WWW.LASSURANCERETRAITE.FR

Plusieurs services et modifications sont venus enrichir l'offre existante sur www.lassuranceretraite.fr, comme le nouveau simulateur de calcul du montant de votre retraite, l'évolution du relevé de carrière en ligne, la demande d'estimation indicative globale en ligne, une nouvelle ergonomie des pages de création et de connexion à l'espace personnel, la possibilité d'utiliser FranceConnect...

Le développement des services en ligne est une priorité pour l'Assurance retraite. Le 7 octobre 2016, a également été mise en ligne la nouvelle version du site interrégimes www.info-retraite.fr, véritable point d'entrée dans l'univers des 35 régimes de retraite, créé en lien avec les partenaires et dans le cadre de l'Union retraite. Ce site présente deux évolutions principales :

- si vous êtes doté d'un compte personnel retraite, le site vous propose désormais un accès direct à vos services en ligne. Pour y accéder, vous pouvez créer un compte local ou utiliser FranceConnect.
- sur www.info-retraite.fr vous êtes dirigé vers le site national www.lassuranceretraite.fr lorsque vous souhaitez approfondir les éléments de votre retraite de base du Régime général et entamer des démarches. Inversement, sur www.lassuranceretraite.fr, vous êtes renvoyé vers www.info-retraite.fr si vous avez besoin de plus d'informations sur vos autres régimes et obtenir une vision globale de vos droits.

Plusieurs services et modifications sont également venus enrichir l'offre existante sur www.lassuranceretraite.fr, comme le nouveau simulateur de calcul du montant de votre retraite, l'évolution du relevé de carrière en ligne, la demande d'estimation indicative globale en ligne, une nouvelle ergonomie des pages de création et de connexion à l'espace personnel, la possibilité d'utiliser FranceConnect...

Les services en ligne

FRANCE CONNECT

Avec ce nouveau dispositif, vous pouvez vous connecter et vous authentifier en utilisant l'identifiant et le mot de passe d'une administration dont vous êtes déjà usager, par exemple l'Assurance maladie (Ameli) ou le site des impôts. Ainsi, la navigation vous est simplifiée, puisque vous n'avez plus besoin de mémoriser des identifiants pour chaque administration, et vous bénéficiez d'un accès sécurisé renforcé.

LA DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE

Cette protection maximale permettra aussi à compter de début 2017, la mise à disposition d'un nouveau service 100% dématérialisé qui viendra enrichir notre offre digitale : la demande de retraite en ligne.

Grâce à ce service conçu pour faciliter vos démarches et améliorer la visibilité sur votre parcours de vie via votre espace personnel, vous pourrez désormais effectuer l'ensemble de vos démarches pour l'attribution de votre retraite de base en ligne.



Les Maisons de Services Au Public (MSAP)

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé dans le déploiement de MSAP : des espaces mutualisés de services au public, validés par les préfets de département selon des critères d'accessibilité et de type de services offerts. Les MSAP vous permettent d'être accueilli dans un lieu unique pour obtenir des informations notamment dans les domaines du social et de l'emploi.

Les MSAP :

- vous transmettent des informations pour vous accompagner dans des démarches spécifiques,
- vous assistent dans l'appréhension du numérique,
- vous apportent des aides et des conseils personnalisés sur les prestations sociales, la formation, la mobilité, l'offre culturelle,...

Sept opérateurs nationaux participent à ce programme : La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (Cnamts - Assurance Maladie), La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav - Assurance Retraite), La Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf), La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle emploi, Le Groupe La Poste, Gaz Réseau Distribution France (GRDF).

En région, ce sont **65 MSAP** qui viennent étoffer le réseau de proximité.

À l'approche de la retraite, la Carsat Sud-Est propose des entretiens individuels dans ses sites de proximité (uniquement sur rendez-vous), des entretiens d'information retraite en entreprise et des réunions collectives (en entreprise ou auprès de publics fragilisés).

326 RÉUNIONS

D'INFORMATIONS RETRAITE
POUR **5 671** ASSURÉS

Les conseillers de la Carsat vous éclairent sur les démarches à suivre, les montants et l'âge de départ. Ils peuvent également vous informer sur les dispositifs de prolongation d'activité.

7 647 BÉNÉFICIAIRES

D'UN DISPOSITIF DE PROLONGATION D'ACTIVITÉ

La Carsat Sud-Est s'appuie sur un important réseau de proximité optimisé en fonction des besoins des assurés et des spécificités des territoires. En 2016, ce réseau est constitué de 20 agences retraite, 10 points d'accueil hébergés par les partenaires (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam), mairie, centre communal), 30 sites de proximité et également 65 permanences du service social.

Des espaces libre-service ont été déployés dans les agences pour faciliter vos démarches. À tout moment, vous pouvez déposer des documents, compléter des formulaires de changement d'adresse ou de coordonnées bancaires, demander un rendez-vous. Ces espaces sont équipés d'écrans tactiles, qui vous permettent d'accéder aux services en ligne de www.lassuranceretraite.fr.

Un numéro de téléphone unique, le **39 60** (ou le 09 71 10 39 60 depuis l'étranger) vous permet de vous renseigner sur votre retraite, votre carrière, le paiement de vos pensions vieillesse et les aides à domicile de l'action sociale.



92%
DES RETRAITÉS

SONT SATISFAITS DES CONTACTS
AVEC LA CARSAT*

56 904
VISITES

D'ASSURÉS DANS LES AGENCES

42 722
RENDEZ-VOUS

INDIVIDUELS

691 521
APPELS

REÇUS - TAUX DE RÉPONSE 85.60%

62 429
MAILS

REÇUS - TRAITÉS À **99.2%**

Prendre votre retraite : la Carsat instruit votre dossier, calcule votre retraite...

52 261 NOUVEAUX RETRAITÉS

Aucune retraite n'est attribuée automatiquement, vous devez en faire la demande auprès de la Carsat Sud-Est. L'instruction de votre dossier prendra quelques mois car il faut remonter des décennies d'activités salariées et s'assurer à chaque étape de l'absence d'erreur dans votre dossier. Votre dossier instruit, c'est également pendant plusieurs décennies que vous percevrez votre pension.

74,2 ANS

ÂGE MOYEN DES RETRAITÉS
EN PACA ET CORSE

20 ANS

DURÉE MOYENNE
DE PERCEPTION
D'UNE RETRAITE

3 À 4 MOIS

DÉLAI MOYEN
DE TRAITEMENT
D'UN DOSSIER RETRAITE

94,36 %

DES DOSSIERS
SONT PAYÉS DANS LES DÉLAIS



Pour éviter les situations de rupture de ressources, le dispositif de garantie de versement a été mis en œuvre.

La garantie de versement

En 2015, la ministre des Affaires sociales et de la Santé a mis en place un dispositif de garantie de versement de pension pour les retraités.

Cette garantie s'inscrit dans le respect de l'engagement de service de continuité des ressources au moment du passage en retraite.

Elle concerne les demandes de retraite personnelles qui répondent à deux conditions :

- le dossier déposé est complet ;
- le dépôt ou la réception du dossier intervient au moins 4 mois avant la date d'effet de la pension.

Ces conditions doivent permettre aux Carsat de disposer d'un délai adapté pour procéder à l'instruction. Elles devraient contribuer à faire évoluer la date d'anticipation du dépôt de dossier et renforcer sa complétude.

Cette mesure permet de mieux vous accompagner dans vos démarches de préparation à la retraite.

Demande de retraite unique : la Liquidation unique des régimes alignés (Lura)

La loi du 20 janvier 2014 a créé la liquidation unique des pensions de retraite de base pour les assurés poly-pensionnés des régimes "alignés" (Régime général, salariés agricoles, RSI).

La liquidation unique constitue une simplification importante pour les futurs retraités : un seul interlocuteur au moment du départ à la retraite, une carrière comptabilisée dans son ensemble au sein des régimes alignés, un seul calcul de la retraite et une seule pension de retraite de base servie.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2017, si vous êtes né à partir de 1953 et que vous avez cotisé au Régime général, à la MSA et / ou au RSI, vous pourrez bénéficier de ce dispositif.

Vous devrez toujours déposer un dossier auprès de l'Agirc-Arrco et des autres régimes dits "non alignés".

En ce qui concerne la pension de réversion, ce dispositif ne s'appliquera pas avant 2018.

LE PARCOURS DE VOTRE DOSSIER RETRAITE EN 5 ÉTAPES

1

VOUS DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER RETRAITE

Une fois le formulaire de demande de retraite rempli et les pièces justificatives réunies, vous déposez votre dossier.

QUAND ? 8 à 4 mois avant votre date de départ souhaitée.

2

VOUS RECEVEZ UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION À VOTRE DOMICILE

QUAND ? Après l'enregistrement de votre dossier sous 15 jours.

3

VOTRE DOSSIER EST PRIS EN CHARGE PAR UN CONSEILLER RETRAITE

Il vérifie qu'il est complet puis procède à un examen approfondi de votre carrière. Si votre carrière est incomplète, il vous contactera pour vous demander les justificatifs nécessaires. Vous ne possédez plus les bulletins de salaire ou les certificats de travail ? Pas de panique, le conseiller retraite enquête pour retrouver les parties manquantes ou erronées de la carrière. Une fois la carrière complétée, le conseiller calcule vos droits aux prestations. Si ce n'est pas déjà fait, il reportera également les événements de votre vie à prendre en compte pour le calcul (majoration de la durée d'assurance pour enfants, par exemple).

4

VOTRE DOSSIER EST VÉRIFIÉ PAR LE SERVICE COMPTABLE

Afin de garantir une bonne qualité de traitement de votre dossier, un contrôleur conseil s'assure que les données sont exactes, que tous les justificatifs ont été fournis et que la législation retraite est correctement appliquée. En cas d'erreur ou de document manquant, une enquête complémentaire est menée par le conseiller retraite. A l'issue de ces recherches, votre dossier est validé.

5

VOUS ÊTES RETRAITÉ DU RÉGIME GÉNÉRAL !

Vous recevez une notification indiquant votre date de départ et le montant de votre retraite.

Faire face aux aléas

Santé, accès aux soins, arrêt de travail prolongé... la Carsat Sud-Est peut vous aider dans de nombreuses situations.

Son service social intervient auprès des assurés et des retraités, avec une attention particulière aux personnes en situation de précarité. Implanté sur 22 sites permanents répartis sur l'ensemble des régions Paca et Corse, il propose des permanences sur rendez-vous dans plus de 60 lieux décentralisés, réalise des visites à domicile et organise également des actions collectives.

Par ailleurs, la Carsat Sud-Est a piloté un groupe de réflexion national chargé de définir la nouvelle architecture de l'action du service social afin de prévenir la précarité et de promouvoir l'autonomie des personnes fragilisées par leur état de santé, leur situation économique, professionnelle et/ou sociale. Les missions s'appuient sur 4 axes majeurs, toujours associés à la santé : l'accès aux soins, la santé et l'employabilité des assurés travaillant dans les secteurs à forte sinistralité, le renfort du volet social ainsi qu'une expérimentation sur des personnes âgées pour les dispositifs de sortie d'hospitalisation.



393 PERSONNES

ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE INTERVENTION
DU SERVICE SOCIAL :

41 594 SOUS FORME INDIVIDUELLE LORS DE
RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉS,
16 799 LORS DE RÉUNIONS COLLECTIVES

Des actions sont menées si vous rencontrez des situations difficiles :

- arrêt de travail depuis plus de 90 jours,
- risque de désinsertion professionnelle à la suite d'une maladie, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (travail en collaboration avec d'autres organismes comme le Service médical, les Caisses primaires de l'Assurance Maladie (Cpam) et les différents partenaires des champs d'interventions suivants : Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la Consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGE-FIPH), Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH), Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)...),
- besoin d'un accompagnement après une sortie d'hospitalisation,
- éligibilité à l'aide à la complémentaire santé (la Couverture Maladie Universelle Complémentaire - CMUC),
- inscription dans un parcours de prévention santé.

Une Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS)

Mis en œuvre et expérimenté depuis 2015 par l'Assurance maladie, le dispositif PFIDASS a pour objectif de détecter les assurés en phase de renoncement aux soins et de leur proposer un accompagnement personnalisé : étude des droits, accompagnement dans le système de soins et prise de rendez-vous, suivi de la réalisation des soins, montage d'un dossier d'aide financière si nécessaire...

Cette détection s'effectue par le biais d'un réseau de partenaires de terrain (professionnels de santé et institutions, mutuelles, etc.) et inclut depuis 2016 le service social des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône qui prend également en charge via cette plateforme, les assurés ayant des difficultés à faire face à des frais de santé.

10 847 ASSURÉS

ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE
DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

7 770 INTERVENTIONS

POUR DES ASSURÉS SORTANT
D'HOSPITALISATION ET **1 416** NON RETRAITÉS

53 915 ASSURÉS

RENCONTRÉS APRÈS UN ARRÊT MALADIE

Une attention particulière est également portée aux jeunes en situation de vulnérabilité pour le recours aux soins ainsi qu'aux personnes atteintes de pathologies lourdes, pour les aider à faire face aux conséquences sociales, familiales et professionnelles de leur maladie.

Le service social à l'École de la deuxième chance de Marseille

L'école de la 2^{ème} chance est un dispositif soutenu par l'Etat et son établissement marseillais accueille chaque année 700 jeunes déscolarisés, mais motivés pour se réinsérer. En 2016, le service social de la Carsat Sud-Est s'est associé au service précarité de la Cnam pour mettre en place un parcours santé destiné à une douzaine de filles et garçons âgés de 18 à 25 ans, en phase de transition concernant leur couverture maladie, car récemment bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage en alternance.

Après enquête, il apparaît que certains bénéficient d'une mutuelle ou de la CMUC, et que très peu reçoivent l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS). Les thèmes qui les préoccupent sont : les addictions, la sexualité, la contraception, l'alimentation, le bien-être et l'estime de soi...

L'accompagnement donne toute sa place au dialogue et se construit sur mesure, en fonction des besoins des stagiaires. Ainsi, 3 ateliers animés par des experts ont répondu à leurs questionnements : "La Sécurité sociale, c'est quoi ? Comment bien se nourrir ? Prendre soin de mon corps."

Faisant suite à un premier bilan positif, l'expérience sera renouvelée en 2017.

1 191 JEUNES

DE 16 À 25 ANS RENCONTRÉS

33 ACTIONS COLLECTIVES

EN DIRECTION D'UN PUBLIC D'APPRENTIS OU DE JEUNES SUIVIS PAR LES MISSIONS LOCALES

La Carsat Sud-Est est également engagée dans la lutte contre le "non recours aux droits et aux soins". En effet, par méconnaissance, il peut vous arriver de ne pas disposer d'aides auxquelles vous pouvez prétendre. Afin de lutter contre cette tendance, la Carsat Sud-Est participe à un projet mis en place par l'Assurance Maladie : le Plan Local d'Accompagnement du Non-recours, des Incompréhensions et des Ruptures (Planir).

Vous avez été soumis à des risques professionnels : l'Allocation des Travailleurs de l'Amiante peut vous aider.

Si vous avez été exposé à l'amiante durant votre activité professionnelle, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de l'Allocation des Travailleurs de l'Amiante (ATA).

L'ATA vous permet de cesser votre activité dès 50 ans jusqu'à l'ouverture de vos droits à une retraite au taux plein du Régime général. Si vous résidez en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie ou Rhône-Alpes, c'est la Carsat Sud-Est qui gère votre allocation.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la Carsat Sud-Est prendra en charge la gestion de l'ATA de la région Rhône-Alpes à partir du 1^{er} mars 2017.



64 286 450

DE PRESTATIONS AT
VERSÉES À **2 300**
ALLOCATAIRES

94%
SATISFAITS

ENQUÊTE DE SATISFAC-
TION
DÉCEMBRE 2016,
SOIT **1%** DE PLUS
QU'EN 201



Retraités



Le paiement de votre retraite sur votre compte tous les mois

La retraite est un revenu mensuel régulier, elle est payée directement chaque mois à "terme échu", c'est-à-dire que vous percevez au début de chaque mois la somme due au titre du mois précédent.

Elle est versée à votre établissement financier le 9 de chaque mois (le 10 ou le 11, si le 9 est un samedi, un dimanche ou un jour férié).

Le délai de virement sur votre compte dépend ensuite de votre établissement financier : il peut varier de 1 à 4 jours. En cas de retard de paiement, contactez d'abord votre banque.



1 150 224 RETRAITÉS

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS DE LA CARSTAT
SUD-EST EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

8 741 218 380 €

DE PRESTATIONS VERSÉES

561 €

MONTANT MOYEN
D'UNE RETRAITE

Vous êtes veuf ou veuve, la Carsat vous accompagne

Une pension peut être attribuée au conjoint survivant en fonction des droits acquis par l'assuré décédé.

220 236
BÉNÉFICIAIRES

D'UNE PENSION DE RÉVERSION
DONT **12 633** NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

647 ASSURÉS

ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE ALLOCATION VEUVAGE
(SELON ÂGE ET RESSOURCES)
DONT **257** NOUVEAUX ASSURÉS

Vos revenus sont modestes, certaines allocations peuvent les compléter

Si vos ressources sont faibles, la Carsat Sud-Est peut vous verser des allocations de solidarité (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées - ASPA / Allocation Supplémentaire d'Invalidité - ASI).

65 974
BÉNÉFICIAIRES

DU MINIMUM VIEILLESSE
DONT **4 297** NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

383 €

MONTANT MOYEN
D'UNE ALLOCATION DU MINIMUM
VIEILLESSE

Votre situation change, pensez à prévenir la Carsat Sud-Est

Vos changements de situation (adresse, situation familiale, coordonnées bancaires, ressources, résidence...) peuvent avoir un impact sur le paiement ou le montant de votre retraite. Pensez à transmettre ces informations à la Carsat Sud-Est qui les mettra à jour. Pour éviter de vous déplacer, toutes ces modifications peuvent se faire à partir des services en ligne sur www.lassuranceretraite.fr.

50 849
**CHANGEMENTS
D'ADRESSE**

ET DE COORDONNÉES BANCAIRES

39 864

INFORMATIONS DÉCÈS / SUCCESSION

17 071

DEMANDES D'ATTESTATION



Bien vieillir à la retraite

La Carsat Sud-Est vous propose des actions de prévention et d'accompagnement adaptées à vos besoins en fonction de votre âge et de votre niveau de fragilité. Centrées sur la préservation de l'autonomie, ces actions prennent la forme d'informations et de conseils pour bien vivre votre retraite ; de séances collectives de prévention pour bien vieillir (prévention des chutes, nutrition, mémoire...) ; ou d'un accompagnement renforcé au moyen d'un plan d'action personnalisé mis en place après une évaluation globale des besoins.

La Carsat Sud-Est travaille en collaboration avec les autres régimes (interrégime) de retraite (Mutualité Sociale Agricole - MSA, Régime Social des Indépendants - RSI, Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres – Association pour le Régime de Retraite Complémentaire - AGIRC-ARRCO) et de nombreux partenaires (Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCASS), secteur de l'aide à domicile, Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)...).

Cette dynamique partenariale s'est renforcée dans le cadre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

L'Interrégime en Corse

Le dispositif d'aide à la sortie d'hospitalisation pour les retraités a été mis en œuvre en interrégime (Régime général, Mutualité Sociale Agricole - MSA, Régime Social des Indépendants - RSI, Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) en Corse en partenariat avec 13 établissements de santé.

La Carsat Sud-Est a pris la direction de l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires Corses (Asept Corse), engageant la MSA, le RSI et la Carsat Sud-Est sur les thématiques de la mémoire et du parcours des 7 ateliers "Pour Bien Vieillir".

Des ateliers pour rester en forme

Des ateliers d'information et de conseils vous sont proposés afin d'améliorer votre forme physique et psychologique. Les thèmes sont variés : nutrition, activité physique douce, mémoire, sommeil, sécurité routière, bien-être par la relaxation ou la sophrologie, etc.

Engagée dans une démarche partenariale, la Carsat Sud-Est travaille avec la MSA, le RSI et la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électriques et Gazières (CAMIEG) au sein de l'Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires Paca.

L'Asept Paca organise des conférences et des ateliers pour les retraités des régimes de retraite du Sud-Est et de leurs partenaires.

Partir en vacances

La Carsat Sud-Est soutient financièrement une offre de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

347 RETRAITÉS

ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE OFFRE DE SÉJOUR
À TARIF PRÉFÉRENTIEL DANS LE CADRE DU
PROGRAMME "SENIORS EN VACANCES"

121 ATELIERS

INTERRÉGIME ONT ÉTÉ MENÉS
AUPRÈS DE **848** PERSONNES
AGÉES

5 FORUMS

INTERRÉGIME ONT ÉTÉ
MENÉS AUPRÈS DE
278 PERSONNES AGÉES

17 CONFÉRENCES

INTERRÉGIME ONT ÉTÉ
MENÉES AUPRÈS DE **258**
PERSONNES AGÉES



Améliorer votre vie quotidienne

Vous pouvez bénéficier de services d'aide au maintien à domicile sous certaines conditions. La Carsat Sud-Est veille au bon accomplissement et à la qualité de l'accompagnement apporté par les services d'aide à domicile aux retraités. La nature et le montant des aides dépendent de votre situation. Le Plan d'Aide Personnalisé (PAP) est composé de conseils, d'aides financières et matérielles afin de vous assister dans votre vie quotidienne. Les prestations prises en charge concernent, par exemple, l'aide-ménagère, la sécurité, les sorties et la prévention (ateliers nutrition, mémoire, équilibre...).

Le contrôle sur la vérification du service rendu pour les prestations du PAP va être pérennisé en 2017. Il permettra de mieux assurer le respect et la qualité des préconisations de services vous assurant un maintien à domicile.

Rénovation des "Paniers De Services" (PDS)

Le dispositif PDS évoluera en 2017 en s'appuyant sur un bilan de l'expérimentation, menée depuis 2014, dans l'ensemble des régions. Ce dispositif vise à identifier des offres de services répondant à des niveaux de fragilité distincts : aides humaines, aides techniques, lutte contre l'isolement social...

À ce jour, il est envisagé de vous proposer de bénéficier d'aides davantage diversifiées : un socle d'heures pour les activités d'aide à domicile (ménage, linge...), complété facultativement par des forfaits bien-être, prévention, etc.

17 800 879 € D'AIDES

POUR LES PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ (PAP)
ET PANIERS DE SERVICES (PDS)

19 562 RETRAITÉS CONCERNÉS

Adapter votre logement pour y vivre plus longtemps

La Carsat Sud-Est vous conseille pour adapter votre logement et pour faire face aux coûts de ces aménagements. Des aides appelées "kit prévention" sont financées par la Carsat Sud-Est pour des barres d'appui, des mains courantes d'escaliers ou des kits de balisage lumineux par exemple. Parfois, des travaux d'aménagement sont nécessaires. Un ergothérapeute peut intervenir pour analyser vos difficultés et votre environnement. Il préconise ainsi les aménagements répondant au mieux à votre situation actuelle et future.

220 220 €

VERSÉS AU TITRE DES KITS PRÉVENTION
À 2 202 BÉNÉFICIAIRES

2 054 479 €

VERSÉS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
À 1 185 BÉNÉFICIAIRES

Vous faites face à des moments difficiles ? La Carsat Sud-Est vous accompagne

La Carsat Sud-Est peut vous apporter son soutien dans de nombreux cas, que vous soyez actif ou retraité (voir également rubrique "Assurés"). Elle est présente lorsque vous perdez un proche. Elle prend en charge des services comme l'accompagnement administratif, l'aide à la gestion budgétaire, la livraison des courses et des médicaments, etc.

Elle met aussi en place des secours exceptionnels pour vous venir en aide dans votre quotidien, mais également lors de catastrophes naturelles.

**651 AIDES
ATTRIBUÉES**

DONT **16** AU TITRE DE
CATASTROPHES NATURELLES

POUR UN MONTANT DE
**355 867 €
D'AIDES**

VERSÉES DONT **20 310 €** POUR
LES CATASTROPHES NATURELLES





**VALÉRIE MERLIN
ET PATRICIA COULOMB,**
Expertes pour la Direction
Accompagnement Social

Témoignages de

Valérie Merlin et Patricia Coulob,
Expertes pour la Direction
Accompagnement Social

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a reconnu l'action du proche aidant (ils sont 8,3 millions en France !) en lui donnant une définition et en lui reconnaissant des droits liés principalement à l'Aide Pour l'Autonomie (APA). La qualité de vie de la personne aidée et celle de son aidant sont interdépendantes.

C'est pourquoi nous agissons ainsi pour les retraités du Régime général dont nous avons la charge*, en aidant leurs proches. Le répit et la formation des aidants sont priorités : prendre en charge une personne âgée, être pour elle à la fois infirmier, aide-ménagère, psychologue, cela s'apprend et le répit est un besoin ! Nos formations, auparavant réservées aux aidants professionnels, ont été aussi ouvertes aux proches aidants. Afin de les démultiplier en Paca-Corse, un appel à projet a été publié et des crédits ont été réservés. 6 structures ont été aidées sur 8 projets : 2 cafés des aidants suivis de formations thématiques, une formation théorie/pratique, un guide réalisé par des aidants pour leurs pairs, et des actions de répit (tango-thérapie, sophrologie).

**Vous aidez, nous vous aidons,
aidez-vous !**

En parallèle, nous avons organisé une étude de besoins auprès de 168 aidants varois, qui nous a permis de dégager de nouvelles pistes de travail pour 2017 : l'un des constats est qu'il existe peu de points d'accueil identifiés "aidants" sur ce territoire et que les aidants sont à la recherche d'informations structurées, d'accompagnement. Les travaux liés à la création de maisons des aidants pourraient être financés dans le cadre des appels à projets des lieux de vie collectifs. Pour faire connaître nos formations et "recruter", nous proposerons de financer la création d'une pièce de théâtre interactive pour retraités aidants.

Nous formerons également les aidants professionnels à évoluer en harmonie avec les aidants proches. Une autre étude scientifique menée avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) nous permettra bientôt d'aller plus loin et de connaître l'impact de nos plans d'aide à domicile sur les aidants des retraités.

À noter sur le même thème, les actions menées en interne à la Carsat et impulsées par la Cnav : aménager le temps de travail de nos salariés aidants notamment en favorisant le télétravail ou en accordant des congés de proche aidant. Nous terminons par un constat, c'est en réseau, en partenariat avec les institutions et les acteurs du vieillissement, que nous pourrons étendre ces actions afin d'apporter des solutions aux aidants.

* La Carsat Sud-Est réserve son action sociale aux retraités des Groupes Iso Ressources (GIR) 5-6. GIR 5 : Personnes qui se déplacent, s'alimentent et s'habillent seules. Aide ponctuelle éventuellement nécessaire pour la toilette, la préparation des repas et le ménage. GIR 6 : Personnes sans perte d'autonomie pour les actes essentiels de la vie courante. Les GIR de 1 à 4 sont pris en charge par le Conseil Départemental sous certaines conditions (dans le cadre de l'APA...).

Entreprises



Gérer vos données sociales

La Carsat Sud-Est recueille les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) auprès des employeurs. Elle vous conseille et vous accompagne pour fiabiliser vos déclarations sociales en favorisant la dématérialisation.

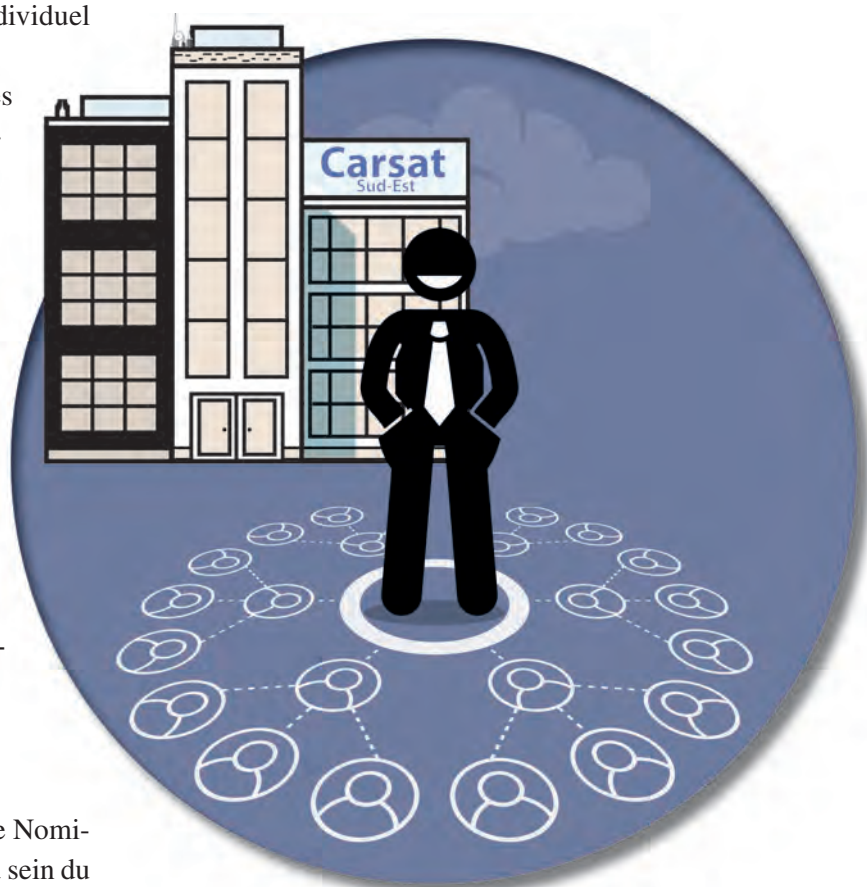
Ces déclarations alimentent le compte individuel des salariés pour mémoriser leur carrière. La Carsat Sud-Est transmet également les informations collectées à l'ensemble des organismes de Sécurité sociale et organismes fiscaux.

2 989 603 LIGNES

SALAIRES EXPLOITÉS POUR
LE COMPTE DE **172 250**
ENTREPRISES

**99,94 % DES
ENTREPRISES**

ENVOIENT LEURS DONNÉES SOCIALES
PAR INTERNET



À compter de 2017, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) se substituera aux DADS. Au sein du Comité Net-entreprises qui réunit l'ensemble des organismes de protection sociale, la Carsat Sud-Est mène des actions pour accompagner la montée en charge de la DSN.

74 155 ENTREPRISES

EN DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

Faciliter le passage à la retraite de vos salariés

La Carsat Sud-Est vous propose une offre d'accompagnement et de conseil pour anticiper les futurs passages à la retraite : la Fonction Conseil Entreprise.

80 ENTREPRISES
CONVENTIONNÉES

Témoignage de

l'équipe Fonction Conseil en Entreprise
(FCE)

L'offre de conseil en entreprise existe à la Carsat Sud-Est depuis 1986. Nous nous déplaçons toute l'année pour aller à la rencontre de nos publics lors d'interventions en entreprises, auprès des collectivités locales territoriales, lors de foires, ... Nous travaillons étroitement depuis des années avec des partenaires tels que Pôle Emploi, avec qui nous animons des rencontres pour les chômeurs proches de l'âge de la retraite. Notre activité est une réelle plus-value puisque notre conseil est professionnel, neutre et gratuit dans le respect de nos valeurs d'égalité et d'universalité. Au-delà de nos interventions en entreprises, nous participons, en partenariat avec les assistantes sociales, à des sessions d'information à destination d'assurés identifiés comme plus précaires, nécessitant des informations spécifiques à leur profil, comme, par exemple, les personnes en situation de handicap.

L'offre que nous proposons est variée et adaptée à la demande.

Elle peut comprendre :

- un entretien avec l'employeur et/ou le directeur des ressources humaines de l'entreprise,
- des réunions d'information retraite collectives au sein de l'entreprise,
- des Entretiens d'Information Retraite (EIR) personnalisés en entreprises, en agences retraite, lors de diverses manifestations, ...

Si les réunions collectives répondent souvent à l'ensemble des interrogations des assurés, car elles abordent les grands sujets de la retraite (les régimes de retraite de base et complémentaires, le relevé de situation individuelle, l'estimation indicative globale, les dispositifs de prolongation d'activité, le calcul, ...), elles se déclinent ensuite en rendez-vous individuels.



L'ÉQUIPE FONCTION CONSEIL EN ENTREPRISE (FCE)

Nous venons donc aussi en renfort des agences pour pouvoir répondre à ces demandes. En effet, ces rendez-vous sont des moments d'échange privilégiés pour les assurés, au cours desquels leur situation individuelle est étudiée dans sa globalité. Lors de ces tête-à-tête, nous conseillons les assurés : départ anticipé, surcote, retraite progressive, cumul emploi retraite, ... toutes les possibilités sont étudiées en fonction des réformes, de la législation en cours et surtout des aspirations de chacun.

C'est également l'occasion de faire connaître notre site national, www.lassuranceretraite.fr, et d'inciter les assurés à créer leur espace personnel et à déposer leur demande de retraite en ligne. Les nombreux

services dématérialisés à disposition de nos publics sont organisés par profils, afin que chacun accède instantanément à l'offre de service qui lui correspond.

"Nous aidons les entreprises, les associations, les assurés, les publics fragilisés en leur apportant les renseignements et le conseil nécessaires pour envisager leur retraite sereinement."

Notre métier est varié et valorisant, car non seulement les entreprises et les assurés sont satisfaits, mais de plus certains partenariats sont anciens, durent depuis longtemps et nous permettent de faire une promotion efficace des services de la Carsat.

Notifier le taux de cotisation AT/MP

La Carsat Sud-Est notifie chaque année le taux de cotisation AT/MP des entreprises des régions Paca et Corse. Celui-ci vous permet de mettre en place des mesures de prévention et de garantir l'équilibre financier de la branche. Il est calculé en fonction de la taille de votre entreprise, de votre secteur d'activité et de sa sinistralité.

L'un des enjeux majeurs est la sécurisation du processus tarification à travers la maîtrise des risques juridiques et financiers. Cela implique notamment

de s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des données prises en compte dans le calcul du taux.

Les taux sont communiqués à l'entreprise et aux Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) qui recouvrent les cotisations.

245 274 NOTIFICATIONS

DE TAUX AT/MP

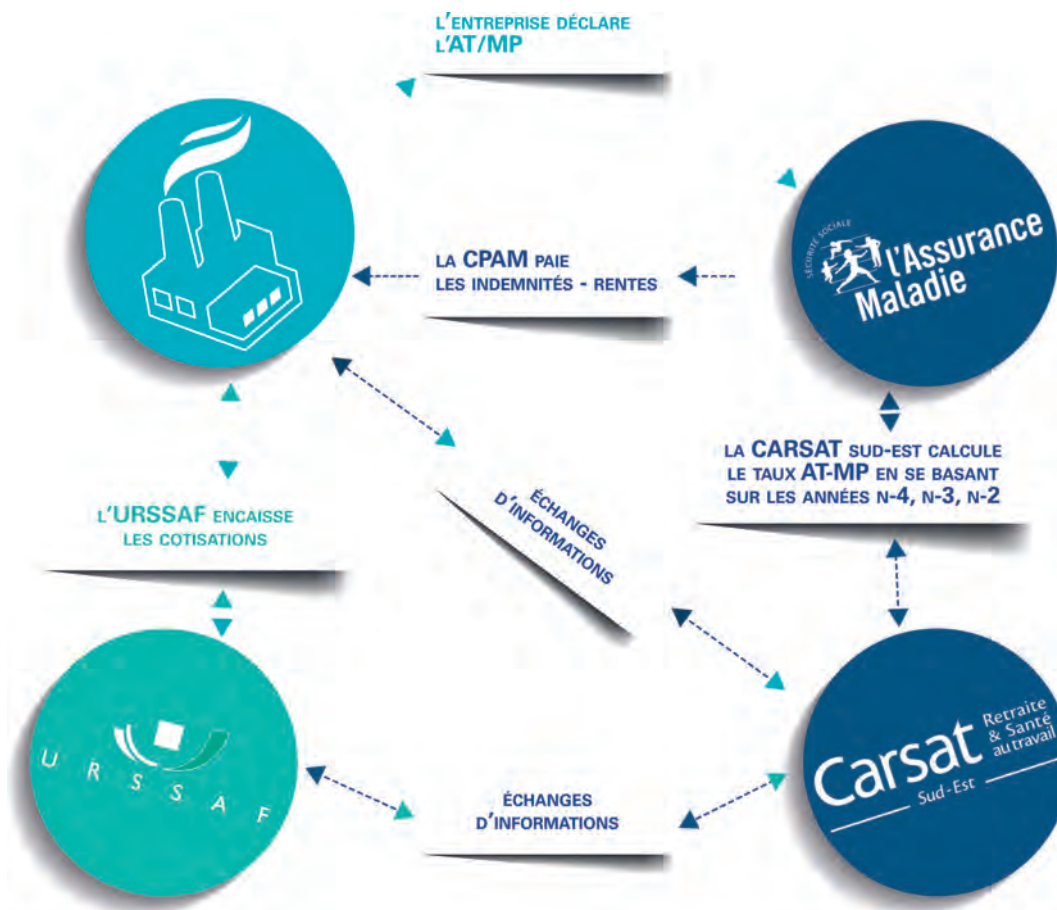


SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA TARIFICATION*

*La tarification consiste à calculer le taux de cotisation AT/MP des entreprises en fonction de leur taille, de leur secteur d'activité, ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres dont peuvent être victimes leurs salariés.



NICOLAS MARY
Manager opérationnel
Département Tarification

Témoignage de

Nicolas Mary, Manager Opérationnel
Département Tarification

L'année 2016 a été marquée par le développement des compétences de nos équipes. La formation Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG)/Maîtrise Des Risques (MDR) suivie par les 65 agents du Département Tarification a répondu à la volonté de la Cour des comptes de garantir notre parfaite maîtrise des risques du processus Tarification. Nous avons été mis en situation en travaillant sur certains risques du processus pour chaque métier, et avons ainsi pu mettre en place des moyens (outils, pratiques, procédures,...) pour les éviter.

**65 agents ont
suivi la formation
COG/MDR**

Cette année, c'est aussi la continuité du déploiement du Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC). En complément des actions de contrôle dont ils avaient la charge, les contrôleurs ont également reçu délégation de l'Agent Comptable pour des points de contrôle supplémentaires.

Dans cette volonté d'évolution des pratiques, nous avons mis en place un outil de professionnalisation : la fiche erreur. Pour chaque erreur, une fiche est éditée, ce qui permet de quantifier et d'analyser les types d'erreurs récurrents et de proposer des actions (formation, procédure,...) pour y remédier. Au 1^{er} avril 2017, le Département Tarification sera doté d'une base de données qui facilitera l'édition de statistiques.

Prévenir les risques professionnels

La Carsat Sud-Est dispose d'un éventail d'actions pour vous aider à prévenir les risques et protéger vos salariés : informations, conseils, formations, interventions des préventeurs en entreprise, incitations financières, contrôles, analyses chimiques, documentation...

Elle développe ces actions sur les régions Paca et Corse avec un important réseau de partenaires : services de santé au travail, Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), organismes de prévention, fédérations professionnelles...

Les préventeurs sont intervenus dans plus de **5 186 établissements** et **317 chantiers**.

C'est la Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CRAT-MP), au sein de laquelle sont représentés paritairement employeurs et salariés, qui fixe les orientations politiques régionales de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels.

Les Comités Techniques Régionaux (CTR), eux aussi composés paritairement, sont chargés de définir les priorités de prévention en fonction des secteurs d'activité et des spécificités locales.



Risques prioritaires

Afin d'agir dans les secteurs les plus touchés, des programmes et des actions de prévention ciblés sont définis au niveau national par les partenaires sociaux.

- **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),**

Les entreprises s'engagent dans une démarche de prévention en s'inscrivant sur le site TMS Pros.

327 ENTREPRISES

ACCOMPAGNÉES

- **Chutes dans le BTP,**

Une convention de partenariat sur les "chutes de hauteur" a été signée par la Carsat Sud-Est et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB). Elle prévoit un accompagnement sur trois ans.

255 ENTREPRISES

AYANT ENTRE **20** ET **49** SALARIÉS
ACCOMPAGNÉES

- **Substances Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR),**

En 2016, trois cibles prioritaires :

- 464 pressings visités dans l'optique de remplacer le perchloroéthylène par des procédés à l'eau,
- 103 évaluations en entreprise relatives aux risques de fumées de soudage,
- 40 établissements utilisant le styrène suivis, dont 22 retenus pour la campagne.

607 ENTREPRISES

ACCOMPAGNÉES



Secteurs d'activité ciblés

Certains secteurs d'activité bénéficient d'un suivi particulier compte tenu des facteurs accidentogènes.

345 EHPAD VISITÉS

(ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES)

207 ENTREPRISES

DE TRANSPORT ROUTIER
DE MARCHANDISES (TRM) VISITÉES

Incitations financières

L'Aide Financière Simplifiée (AFS) ou Bonus Prévention à destination des petites et moyennes entreprises, permet de financer l'acquisition de matériels ou la réalisation de diverses prestations. Elle peut atteindre 25 000 euros.

2 029 504 €

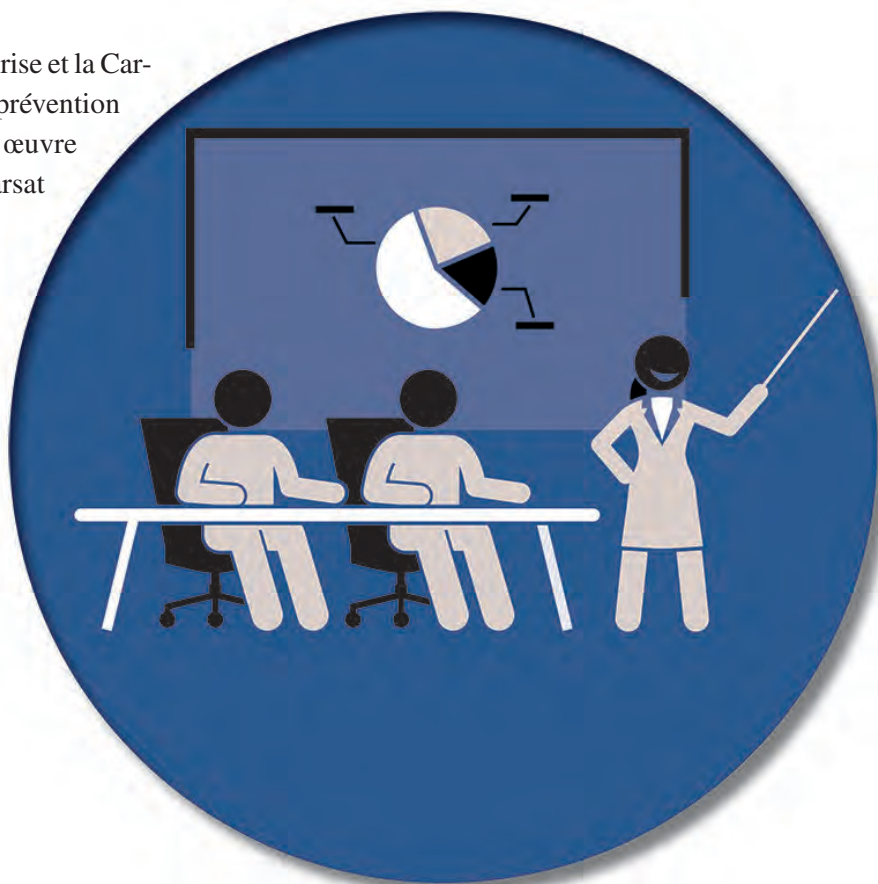
VERSÉS AU TITRE DES AFS

Le contrat de prévention accompagne un projet global de prévention. Ce projet intègre des mesures d'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail au sein des entreprises.

C'est un contrat signé entre une entreprise et la Carsat Sud-Est. Il définit les mesures de prévention que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre et l'aide financière apportée par la Carsat Sud-Est.

131
CONTRATS DE
PRÉVENTION

SIGNÉS POUR UN MONTANT
DE **3 060 008 €**
(AVENANTS COMPRIS)



Formations et habilitation des organismes de formation

53 formations réalisées dont 42 formations inscrites au catalogue et 11 conçues en fonction des demandes spécifiques des entreprises.

67 formations mises en œuvre par les organisations professionnelles et syndicales, financées par la Carsat Sud-Est pour 750 stagiaires.

Conception des lieux et des situations de travail

La Carsat Sud-Est vous aide à concevoir ou rénover les lieux de travail.

141 PROJETS

DE CONCEPTION RÉALISÉS

Information et documentation

La Carsat Sud-Est propose un webzine :

Solutions prévention – le mag.

www.solutionspreventionlemag.carsat-sudest.fr

Elle a organisé 23 réunions thématiques au bénéfice de 1 074 participants et diffusé 42 199 documents Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

Depuis 2010, la Carsat Sud-Est organise, avec ses partenaires (Caisses Primaires d'Assurance Maladie - Cnam, Echelons Locaux du Service Médical, Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales - URSSAF), des Matinées employeurs.

Ce rendez-vous permet à de nombreuses entreprises des régions Paca et Corse de bénéficier de conseils sur des thématiques prédéfinies au niveau national par l'Assurance Maladie.



Les Matinées employeurs

En 2016, les Matinées employeurs ont été organisées en Paca sur de nouveaux territoires. Les thèmes traités en 2015 ont été repris: la Déclaration Sociale Nominative (DSN), le Compte Prévention Pénibilité (CPP) ainsi que le contrôle et le signalement des arrêts de travail. Ces Matinées ont rencontré un vif succès.

7 Matinées employeurs pour lesquelles **513** représentants d'entreprises ont répondu présents. 90 % des employeurs se sont déclarés satisfaits.

S'appuyant sur le succès des éditions précédentes en termes de fréquentation et de satisfaction, la Carsat Sud-Est organisera sur le second trimestre 2017 une rencontre avec les entreprises dans chacun des départements de Paca et de Corse. Ces réunions seront animées avec les Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations Familiales (URSAF), les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (Cpam) et la Direction Régionale du Service Médical (DRSM/l'Échelon Local du Service Médical (ELSM) autour de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et des dispositifs de retour à l'emploi.

Exposés et échanges se succéderont autour d'un café, selon une formule conviviale, pour répondre aux attentes pratiques.



Intégrer la prévention dans la formation initiale

Les jeunes de moins de 25 ans sont 2,5 fois plus accidentés au travail que la moyenne des salariés. Un programme national vise donc à intégrer la prévention des risques professionnels dans le contenu des formations initiales. En 2016, la Carsat Sud-Est a poursuivi son action auprès des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) en partenariat avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) Paca et les Académies d'Aix-en-Provence et de Nice, en vue de promouvoir le dispositif "Synergie maintenance" qui vise à favoriser, pour les apprentis et élèves de Baccalauréat Professionnel, l'acquisition de connaissances en santé et sécurité au travail en assurant une continuité entre les apports de l'école et ceux de l'entreprise.

Par ailleurs, la Carsat Sud-Est poursuit son action entamée depuis 2011 sur le développement des compétences en santé au travail des futurs diplômés de l'enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs et écoles de management (conventions avec l'École centrale de Marseille, Arts et Métiers,...).

Accompagner le dispositif de pénibilité de vos salariés

Dans le cadre de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, la Carsat Sud-Est assure une nouvelle mission : la mise en œuvre du dispositif pénibilité en Paca et Corse.

Les décrets, parus au Journal Officiel du 31 décembre 2015, concrétisent l'application du Compte Prévention Pénibilité.

L'ensemble des facteurs de pénibilité au travail est entré en application en 2016 :

- activités exercées en milieu hyperbare,
- travail de nuit,
- travail en équipes successives alternantes,
- travail répétitif,
- manutention manuelle de charge,
- postures pénibles,
- vibrations mécaniques,
- agents chimiques dangereux,
- températures extrêmes,
- bruit.

Une cellule Pénibilité a d'ailleurs été créée à la Carsat Sud-Est au sein de laquelle des conseillers enquêteurs réalisent des investigations auprès des salariés, employeurs et partenaires. Le but est également de les informer sur le dispositif et les méthodes d'évaluation des expositions aux facteurs de pénibilité.



Partenaires de l'accompagnement social

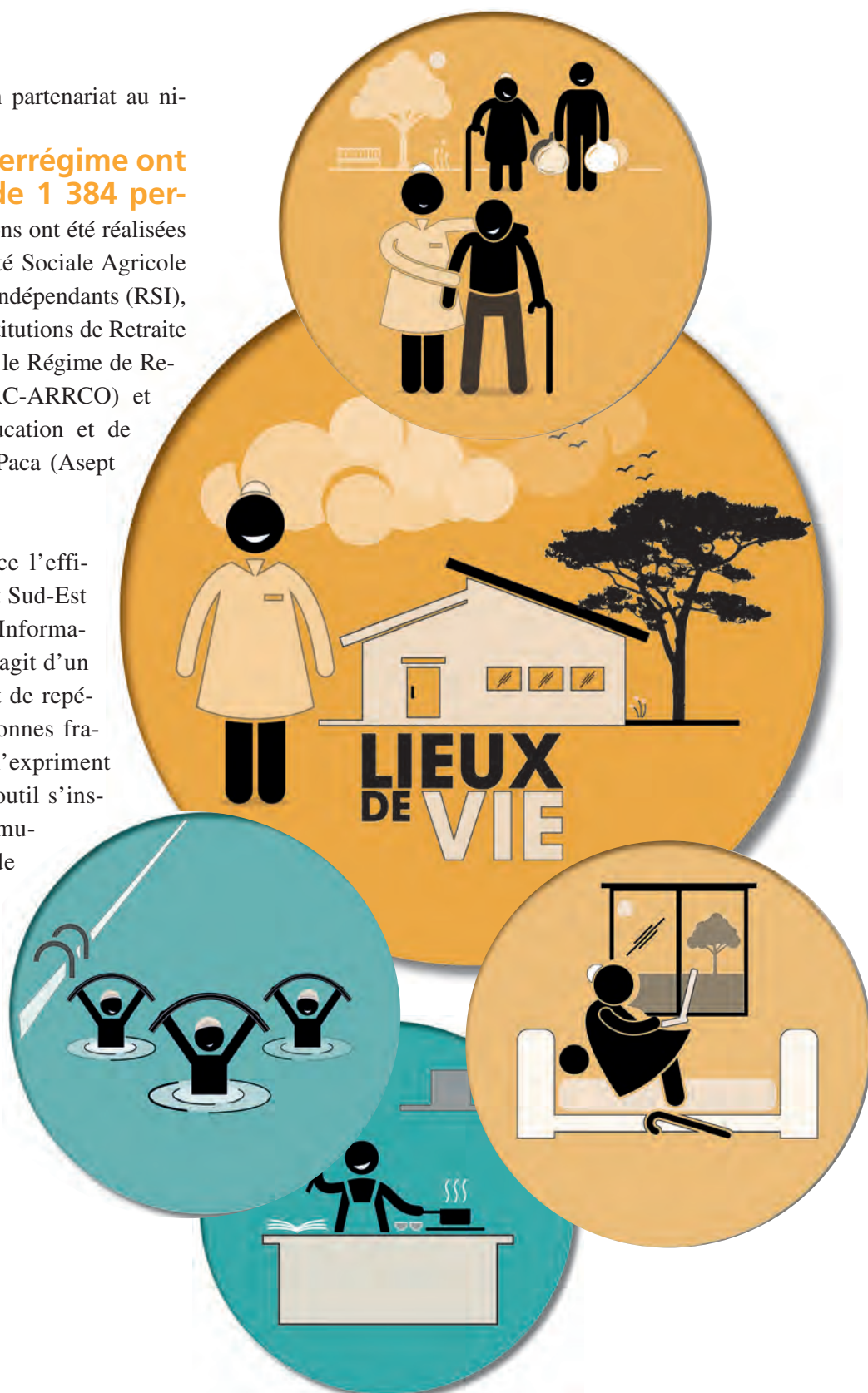


Des actions en partenariat avec les autres régimes de retraite et les acteurs intervenant auprès des publics fragilisés

La Carsat Sud-Est travaille en partenariat au niveau local.

En 2016, **143 actions interrégime ont été menées auprès de 1 384 personnes âgées**. Ces actions ont été réalisées en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Régime Social des Indépendants (RSI), l'Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres – Association pour le Régime de Retraite Complémentaire (AGIRC-ARRCO) et l'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires Paca (Asept Paca).

Pour améliorer en permanence l'efficacité de ses actions, la Carsat Sud-Est a mis au point un Système d'Information Géographique (SIG). Il s'agit d'un outil de diagnostic permettant de repérer sur les territoires les personnes fragilisées, qui le plus souvent n'expriment pas de demande d'aides. Cet outil s'inscrit dans une démarche de mutualisation des ressources de l'ensemble des partenaires intervenant auprès des publics fragilisés pour développer des actions locales de prévention.



La Carsat Sud-Est, porteur de projet pour la conférence des financeurs du 04

Une semaine d'animations multi-sites a été organisée à Digne, pour les retraités de tous régimes, du 3 au 9 octobre 2016, en lien avec les institutions et les acteurs locaux.

Vous avez été **760 participants** à répondre présents lors des **22 événements** proposés : stands d'information, conférences-débats, pièces de théâtre thématiques, dépistages, démonstrations, et sensibilisation à l'activité physique.

Certaines actions ont permis la détection de réels besoins sur le bassin de vie, notamment lors du café des aidants, de la visite du logement adapté par Logiah (association pour les mal-logés), des dépistages mémoire et des portes ouvertes des associations. D'autres actions ont permis de vous orienter vers des offres de services déclinées tout au long de l'année 2016 et en lien avec le programme coordonné de prévention du département.



Aides financières

Un soutien financier aux projets visant à améliorer votre cadre de vie vous est proposé si vous êtes hébergé dans un lieu de vie collectif.

74 SUBVENTIONS

POUR DES LIEUX DE VIE COLLECTIFS ET AIDES AUX STRUCTURES (CONTRE 72 EN 2015)

La Carsat Sud-Est contribue financièrement au développement des actions collectives ciblant les personnes fragilisées ou présentant un risque de perte d'autonomie.

La Carsat Sud-Est participe également à de nombreux projets qui améliorent votre environnement et votre qualité de vie dans différents domaines :

- construction, rénovation ou équipement des lieux de vie collectifs si vous êtes autonome,
- services de la vie quotidienne (portage de repas, transports accompagnés, etc.),
- initiatives pour les aidants non professionnels,
- actions à caractère sanitaire et social (pour les associations),
- aides aux départs en vacances,
- ateliers de prévention de la perte d'autonomie.

1 515 223 €
DE SUBVENTIONS

ATTRIBUÉES À DES STRUCTURES TRAVAILLANT
À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS
DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

15 PRÊTS

À TAUX ZÉRO
POUR UN MONTANT DE **7 527 000 €**

Formation

La Carsat Sud-Est forme gratuitement les professionnels qui entourent les personnes âgées : auxiliaires de vie, aides à domicile, aide-soignantes, infirmières, travailleurs sociaux, bénévoles. Les thèmes des modules portent, par exemple, sur l'équilibre nutritionnel, les troubles mentaux, ou encore la gestion des situations difficiles.

1 836 AIDANTS
PROFESSIONNELS

ONT ÉTÉ FORMÉS LORS DE **195** FORMATIONS

Actions au sein des résidences sociales

Les retraités âgés résidant en foyer ou résidence sociale présentent un risque accru de perte d'autonomie. C'est pourquoi la Carsat Sud-Est travaille en partenariat avec les foyers de travailleurs migrants. Les actions menées concernent essentiellement l'accès aux droits, aux soins, aux conseils et services en prévention (ainsi que l'aide à domicile mutualisée avec le conseil départemental).

288 PARCOURS

PRÉVENTION SANTÉ :

3 474 SENIORS IMPACTÉS LORS DE

283 ATELIERS ORGANISÉS PAR

LA CARSAT SUD-EST

(DONT 66 ATELIERS SUR LA MEMOIRE)

18 FORUMS

DANS LE CADRE DE L'ACCÈS AUX DROITS
ET À LA SANTÉ (PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU
NON-RECOURS, DES INCOMPRÉHENSIONS ET
DES RUPTURES [Planir] ET PLAN PROXIMITÉ
AUTONOMIE DE L'AVANCÉE EN ÂGE [P3A])

11 ACTIONS

ORGANISÉES PAR LE SERVICE SOCIAL
DE LA CARSAT AU SEIN
DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

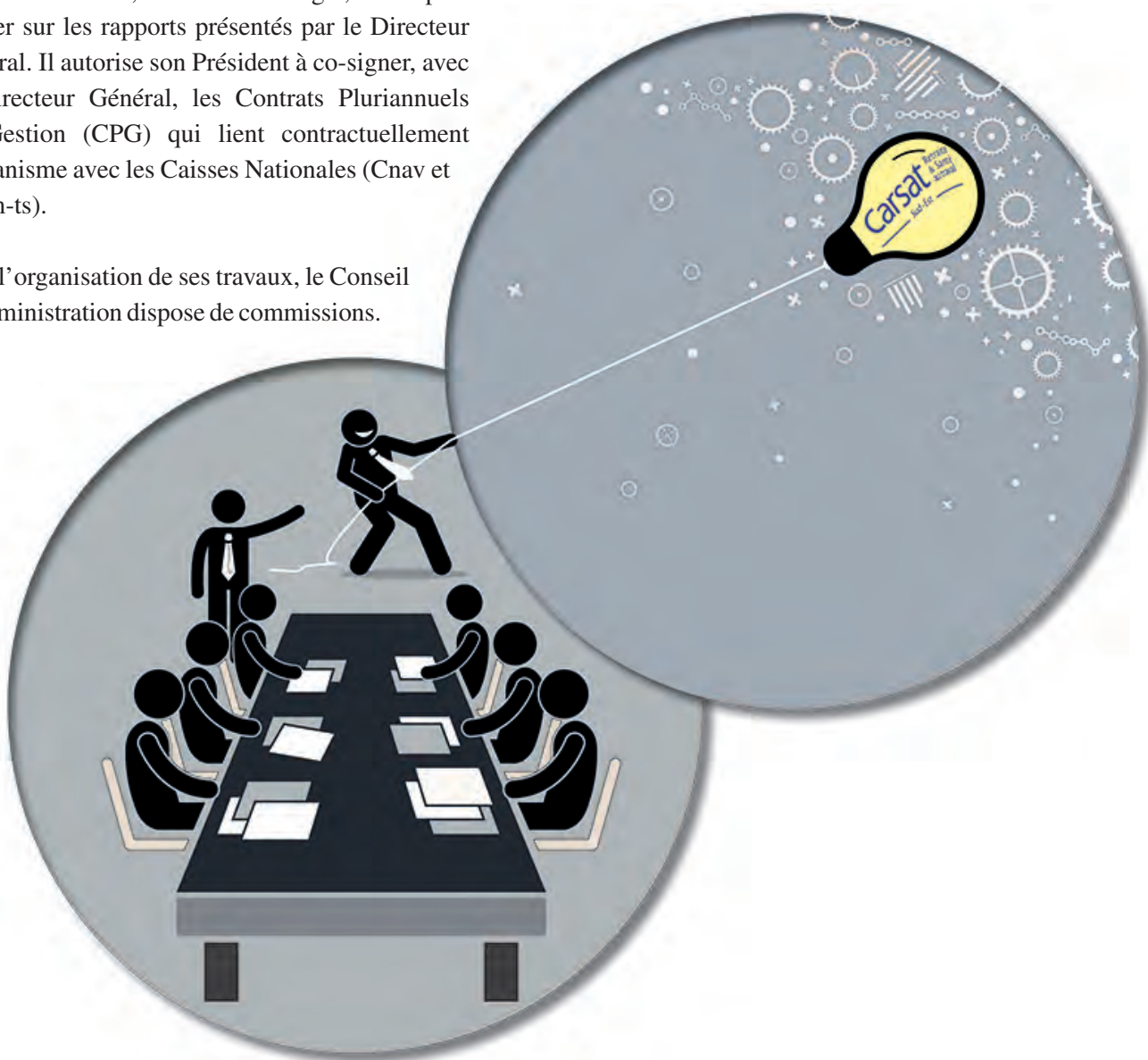
La Carsat Sud-Est, un organisme de Sécurité sociale paritaire



Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance paritaire composée de représentants des employeurs et des assurés sociaux. Il compte **25** membres titulaires dont **21** administrateurs ayant voix délibérative et **4** administrateurs ayant voix consultative. Son rôle est d'orienter et de contrôler l'activité de la Carsat Sud-Est, de voter le budget, de se prononcer sur les rapports présentés par le Directeur Général. Il autorise son Président à co-signer, avec le Directeur Général, les Contrats Pluriannuels de Gestion (CPG) qui lient contractuellement l'organisme avec les Caisses Nationales (Cnav et Cnam-ts).

Pour l'organisation de ses travaux, le Conseil d'Administration dispose de commissions.



Composition du CA et des commissions

CA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean-Louis SCHIANO

1^{ère} Vice-Présidente : Odile TARIZZO

2^{ème} Vice-Président : Jean-Pierre KOLLER

3^{ème} Vice-Président : Thierry PATTOU

1

COMMISSION DES MARCHÉS

Président : Jean-Luc LIBRATI,

Vice-Président : André DESCAMPS,

2

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Présidente : Sylviane GIORDANO,

Vice-Président : Philippe GUY,

3

COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

Président : Philippe GUY,

Vice-Président : André DESCAMPS,

4

COMMISSION RÉGIONALE AT/MP

Président : Jean-Pierre KOLLER,

Vice-Président : Daniel PETRUCCI,

5

COMMISSION DES FINANCES

Président : André DESCAMPS,

Vice-Président : Jean-Luc ROLANDO,

6

COMMISSION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Président : Thierry PATTOU,

Vice-Président : Sauveur MERLO,

7

COMMISSION CONVENTIONS, PRÊTS ET SUBVENTIONS

Présidente : Odile TARIZZO,

Vice-Présidente : Gisèle ADOUE,

8

COMMISSION IMMOBILIÈRE

Président : Laurent LAUBRY,

Vice-Président : Daniel MEUROT,

9

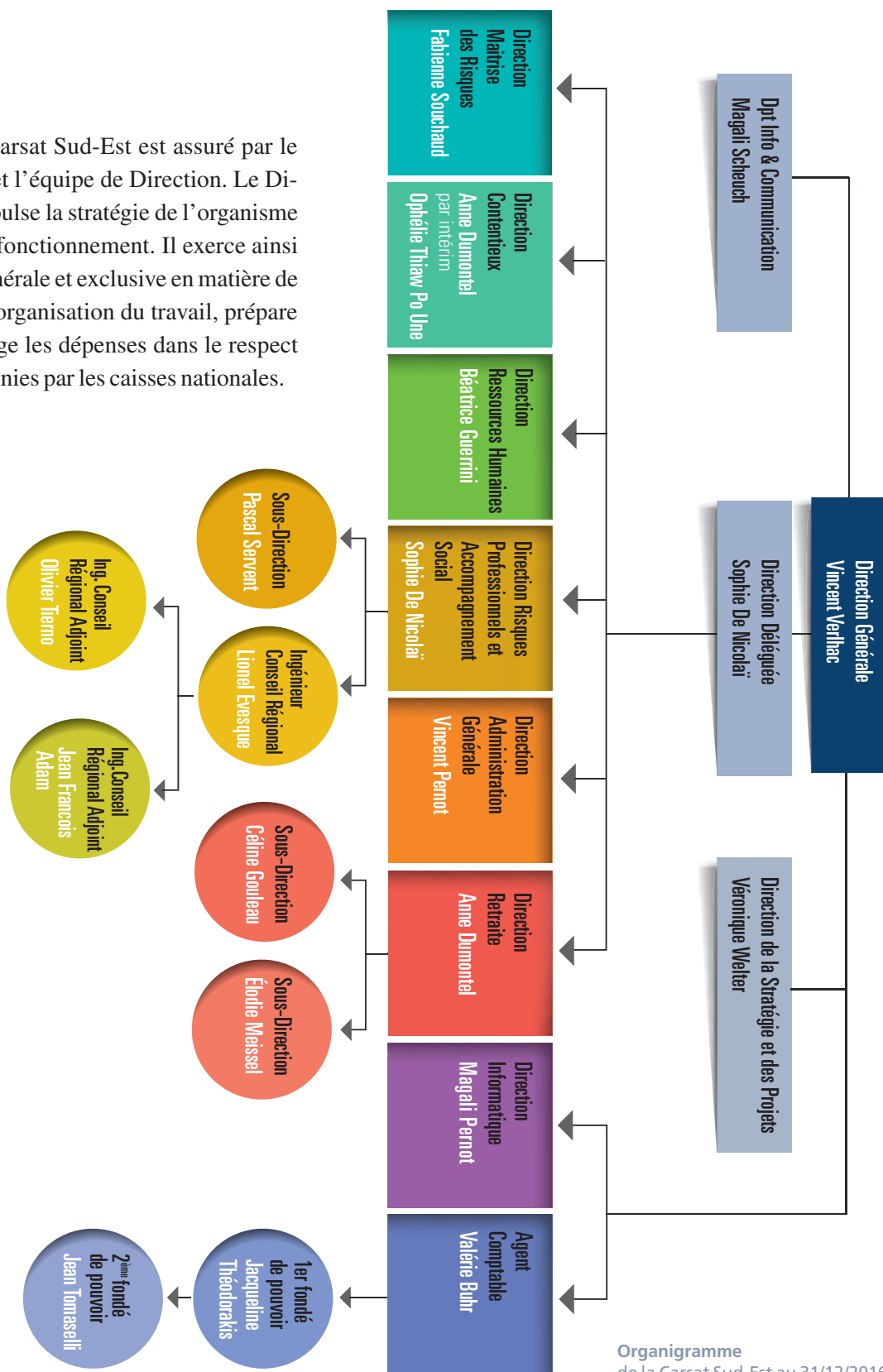
COMMISSION RÉCLAMATION COMPTE PÉNIBILITÉ

Présidente : Odile TARIZZO

	Administrateurs	Représentants	CA	1	2	3	4	5	6	7	8	9
REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS	ADOUE Gisèle	CGT-FO	○						●	●		
	ALBIN Danielle	CGT	●	○			○	●	○	●	○	○
	ARMANI Jacques	CGT-FO					○					○
	BREMOND Christian	CGT-FO	○	○	○		●			○		
	CANTRIN Emilie	CGT	○									
	CARUSO Jean-François	CFDT	○			○		○				
	CORDERO Catherine	CGT	○									
	DALMASSO Marc	CFDT					○					
	DESCAMPS André	CGT-FO	●	●		●		●			●	●
	DIEU Laëtitia	CFDT	○							○		
	FRAISSE Henri	CFDT	●	●				●	○		●	
	GIORDANO Sylviane	CGT-FO	●		●			○	○		○	
	LAUBRY Laurent	CFE-CGC	○	●		○	○	●	●	●	●	
	MAZZONI Caroline	CFDT	●	○			●		●	●	○	
	MOULIN Aline	CFTC	○	○				○	●	○	○	
	PETRUCCI Daniel	CFE-CGC	●	○	●		●	○	○	○	○	
	SCHIANO Jean-Louis	CFTC	●	●	○	●	○	●	○	●	●	●
	SIRER Thierry	CGT	●	●			●	○	●	○	●	
THIBAUDAULT Angélique	CFTC					●						
REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS	BONNET Patrick	UPA	●	○				○			○	
	BRENIER Jean-Pierre	UPA	○		○			●	○		●	
	DELLAMONICA Virginie	MEDEF					●					○
	GALLISSOT Sandra	MEDEF	○					○	●	●		
	GAUGLER Jean-Pierre	CGPME	●	○			○			○	●	
	GRASSET Frédéric	MEDEF					○					
	GRUAT Alain	MEDEF					●					
	GUY Philippe	UPA	●	○	●	●	○		●	○	○	●
	KOLLER Jean-Pierre	CGPME	●	●	○	●	●	○	●	●		○
	LECONTE Alain	MEDEF	○					○	○	○		
	LIBRATI Jean-Luc	MEDEF	●	●		○		●			○	
	MALARDE Tamara	MEDEF					○					
	MAS Colette	MEDEF	●	●					●	●	●	
	MAZOYER Jean-Pierre	MEDEF					○					
	MEUROT Daniel	MEDEF	●	●	●				●		●	
	PIANTONI Philippe	MEDEF	○						○	○		
	REDONDO Tomas	MEDEF	○	○		○		●			○	
	ROLANDO Jean-Luc	CGPME	○	○				●				
SAHKI Ladi	CGPME	○					○	○		●		
TARIZZO Odile	MEDEF	●				●	●	○	●		●	
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	BONIN-GUILLAUME Sylvie	Pers. Qualif.	●							○		
	BRUNET Sylvie	Pers. Qualif.	●						○			
	MERLO Sauveur	Pers. Qualif.	●	●				○	●	●	○	
	VAUDEY Gérald	Pers. Qualif.	●	○				●			●	
	DEBATS François	UDAF	○						○	○		
	ODIN Maurice	UDAF	●						●	●		
	KLONIECKI Michèle	FNMF	○	○				○	○	○	○	
	PATTOU Thierry	FNMF	●	●				●	●	●	●	
	APEL Christel	CGT	○									
	BERGAMINI Franck	SNFOCOS	●									
	GARCIA Frédéric	CGT-FO	○									
	GIROUX Edith	CGT-FO	●									
HENDI Riad	CGT	●										

Le directeur et l'équipe de Direction

Le pilotage de la Carsat Sud-Est est assuré par le Directeur Général et l'équipe de Direction. Le Directeur Général impulse la stratégie de l'organisme et en assure le bon fonctionnement. Il exerce ainsi une compétence générale et exclusive en matière de personnel. Il fixe l'organisation du travail, prépare les budgets et engage les dépenses dans le respect des orientations définies par les caisses nationales.



Les collaborateurs

39 MÉTIERS

1 721 SALARIÉS

L'année 2016 a été intense en matière d'embauches, puisque près de 150 personnes ont été recrutées soit en CDD, soit en CDI, sur des postes variés afin de répondre aux besoins de l'organisme pour assurer ses missions.

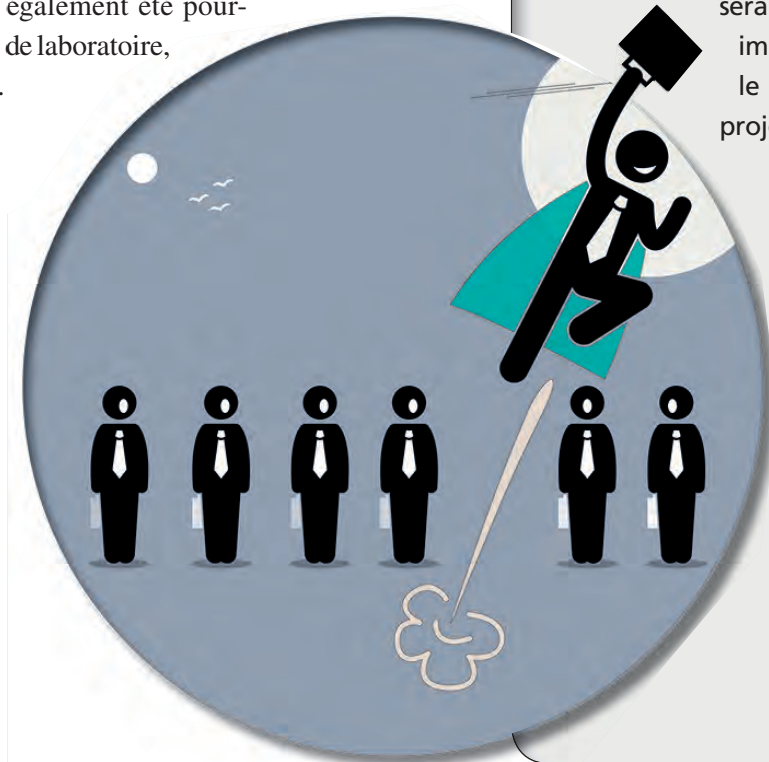
Ces recrutements ont permis de répondre aux besoins en effectifs des secteurs suivants, à savoir principalement la Plateforme de Services (PFS) et les révisions de services, mais d'autres emplois spécifiques ont également été pourvus (techniciens de laboratoire, statisticiens,...).

Bourse Mobilité Emploi

Pour favoriser la mobilité interne, le Département Accompagnement Professionnel a mis en place une **Bourse de Mobilité à l'Emploi** :

cette bourse permet aux salariés de déclarer un souhait de mobilité géographique, de métier ou de branche.

Cette démarche ne se concrétisera pas par un changement immédiat, mais constitue le point de départ d'un projet.



Nouveautés des Ressources humaines

• *La Carsat Sud-Est se dote d'une Direction de la Stratégie et des Projets (DSP)*

La Direction de la Stratégie et des Projets, rattachée directement au Directeur Général, a été créée le 16 août 2016 afin de répondre au besoin de consolider le pilotage des projets stratégiques de l'organisme en veillant à en assurer la cohérence et la transversalité.

La stratégie de la Carsat Sud-Est est définie par le Directeur Général et le Codir mais sa mise en œuvre sur le terrain ne peut passer que par des projets et des actions concrètes nécessitant pilotage et coordination. La DSP propose des évolutions en fonction de la stratégie en cours, mène les analyses nécessaires à la prise de décision par le Directeur Général, s'assure du déploiement de la stratégie en interne.

Cette nouvelle direction est une structure d'aide aux projets et d'appui tant méthodologique que pratique aux managers et agents de direction qui ont en charge le pilotage d'actions, notamment dans le cadre des projets stratégiques suivants :

- projet d'entreprise,
- projets Innovation (actions issues de Jump),
- projets de modernisation de la relation clients (e-services).

• *Engagement dans l'éducation citoyenne des jeunes avec l'embauche de volontaires en service civique*

Mis en place en septembre 2016, à la suite de l'obtention d'un agrément collectif de la Caisse nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés (Cnam-ts), le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, pendant une période de 8 mois et accessible sans condition de diplôme.

Lors de ce service civique, les jeunes exerceront des activités au service de la collectivité. Dans ce cadre, ils pourront acquérir des compétences, gagner en confiance et affiner leur projet professionnel.

Trois volontaires se sont engagés en 2016 au sein de la Carsat Sud-Est. Ils sont en charge dans nos accueils (sièges et antennes) de :

- promouvoir l'offre numérique de l'Assurance maladie et accompagner son usage auprès des assurés,
- faciliter l'accès aux droits des assurés.

De nouveaux volontaires seront accueillis dans notre organisme en 2017, leur action ayant été particulièrement appréciée.

• *Un nouveau corps de métier : les chargés
d'études statistiques*

Au sein d'une équipe d'experts métier, la fonction de chargé d'études dans le domaine statistique est nouvelle à l'Agence Comptable.

L'objectif de ce poste est de fournir un appui au pilotage opérationnel et stratégique au moyen de données recueillies auprès des différentes Directions et des analyses inhérentes. Son rôle est également de conseiller et d'accompagner les équipes dans le développement et l'élaboration d'outils, de méthodes et d'applications statistiques afin de pouvoir disposer d'une connaissance affinée et régulière des pratiques et résultats.

Ce poste est donc à la fois transverse et stratégique et a pour finalité d'améliorer le pilotage au moyen de données consolidées et dans un souci de renforcement de la coordination entre les différents acteurs de l'organisme.



La Carsat Sud-Est : un employeur juste et efficace

L'année 2016 a été très intense concernant les embauches. A ce titre, le processus de recrutement a été revu afin d'améliorer certains dispositifs.

Des évolutions ont été mises en place en interne afin de réduire les délais.

La sélection des candidats a été améliorée afin de recevoir en entretien uniquement ceux pouvant répondre au profil recherché. Ainsi, un entretien téléphonique est conduit par un chargé de Ressources Humaines (RH) avec l'ensemble des candidats dont le CV et la lettre de motivation correspondent au poste. Des tests écrits sont ensuite organisés pour les candidats retenus afin de vérifier leurs connaissances élémentaires : orthographe, mathématiques...

À l'issue de cette présélection, un seul entretien est nécessaire. Il est mené par un jury de trois personnes dont au moins un représentant RH.

Une informatique nationale et interrégime

La simplification administrative souhaitée par le gouvernement a été au cœur de l'activité des équipes informatiques de la Carsat Sud-Est en 2016 qui ont notamment contribué à la mise en place de l'outil pour la Liquidation unique des régimes alignés (Lura).

La mise en ligne en octobre 2016 de www.info-retraite.fr permet aux assurés des 35 régimes de retraite d'avoir des informations sur leur retraite en général. Ce service va évoluer vers une demande de retraite unique d'ici 2019.

Mais pour les bénéficiaires du régime général la demande de retraite en ligne est déjà plus tangible, puisque ce service sera accessible dès janvier 2017.

Au-delà du domaine de la retraite, c'est toute la protection sociale qui par la mise en place d'un Dispositif de Gestion des Echanges (DGE) s'unit afin de simplifier les démarches administratives des assurés. Cette plateforme d'échange de données alimente, en autres, la Lura depuis 2016.

Les équipes informatiques, toujours en soutien à la branche retraite, participent à la mise en application d'autres mesures gouvernementales : le prélèvement à la source qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et la garantie de versement, déjà effective et élargie aux pensions de réversion.



Cet accompagnement de la branche retraite ainsi que des autres métiers de la Carsat Sud-Est se traduit par la mobilisation des équipes informatiques sur l'intégration et la qualification (il s'agit de vérifier le bon fonctionnement d'un logiciel grâce à un ensemble de tests, avant sa mise en service).

Les équipes assurent, pour le compte de la Cnam-ts, le développement des outils de tarification et de prévention pour l'ensemble des équipes Risques Professionnels des Carsat et de la Cramif (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France).

La Carsat Sud-Est apporte tout son savoir-faire pour répondre aux attentes des assurés et des entreprises.

Une entreprise garante de la bonne gestion des deniers publics

Dans un contexte de réduction des déficits publics, les Ministères et les Caisses Nationales fixent aux Carsat des objectifs d'économies ambitieux, notamment sur les dépenses de fonctionnement et les effectifs. Ces économies sont réalisées sur les déplacements, fournitures, consommables, achats...

Toutefois, l'objectif prioritaire de l'organisme reste de payer le juste droit à chaque assuré social, il est donc de son devoir d'engager les actions nécessaires pour éviter les fraudes. Les plus courantes portent sur la résidence, les ressources, la situation familiale, la carrière ou le paiement (décès non déclaré, Relevé d'Identité Bancaire falsifié...). Pour percevoir certaines prestations (notamment celles de solidarité qui ne dépendent pas des cotisations versées) les assurés doivent résider en France.



147 FRAUDES DETECTÉES

(RETRAITE ET ALLOCATION

DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE)

PRÉJUDICE CONSTATÉ = **2 604 314,50 €**

PRÉJUDICE ÉVITÉ = **7 492 761,31 €**

La Carsat Sud-Est veille également à détecter les fautes, qui peuvent être définies comme une omission de déclaration ou une déclaration tardive sans intention de frauder.

63 FAUTES CONSTATÉES

(RETRAITE ET ALLOCATION

DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE)

PRÉJUDICE CONSTATÉ = **161 432,43 €**

PRÉJUDICE ÉVITÉ = **2 235 369,80 €**

Une entreprise responsable

Depuis 2007, la Carsat Sud-Est s'est engagée dans une démarche de développement durable puis de Responsabilité Sociétale qui couvre trois volets : social, économique et environnemental.

En matière de recrutement, l'entreprise s'emploie à préserver l'équité et l'égalité des chances, elle favorise également la qualité de vie au travail. En 2016, soucieuse du bien-être au travail de ses agents, la Carsat Sud-Est a ouvert 20 postes supplémentaires de télétravailleurs, passant ainsi de 54 à 74.



La Carsat Sud-Est, membre du Club DD, regroupant les organismes régionaux de Sécurité sociale, s'implique également dans la vie locale, notamment, en organisant des actions avec des associations, et en participant à des courses solidaires :

- collecte de jouets à l'approche de Noël : **65** sacs donnés aux Restos du cœur,
- collecte de vêtements au profit de l'unité locale de la Croix Rouge deux fois par an : **2 280** kilos de vêtements,
- collecte de **63** téléphones portables et de **200** kilos de bouchons au profit de l'association Relais d'Aide Matérielle aux Handicapés (RAMH) dont l'objectif est de financer des projets en faveur de personnes handicapées,
- collecte de paires de lunettes : **140** pour le Medico Lions club,
- course nationale de l'intégration Algernon (porter un regard solidaire sur le handicap) : **51** participants,
- marathon de Nice-Cannes, course jouissant du label Agenda 21 ("Développement durable, le sport s'engage"),
- course La Marseillaise des Femmes (au profit de la lutte contre le cancer du sein, des droits et des libertés des femmes) : **128** participantes.





Plus belle ma plage : les agents de la Carsat s'engagent pour sauvegarder le littoral marseillais

Fin septembre, parents et enfants se sont réunis sur les plages de Marseille (Bonneveine, Huveaune et Borély). 40 participants représentaient la Carsat Sud-Est et au total, ce sont 200 agents de la Sécurité sociale et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui se sont mobilisés pour ramasser les débris sur chaque site, guidés par des animateurs de la Surfrider Foundation.

Cette action citoyenne et intergénérationnelle a démontré l'engagement des agents de l'institution et a permis de récolter plus de 4m³ de déchets.

Parmi les déchets : canettes, emballages plastique, bouteilles de verre... mais surtout de nombreux mégots. Un seul mégot pouvant empoisonner 500 litres d'eau avec ses contenus toxiques, c'est autant d'êtres vivants de la Méditerranée épargnés grâce à l'action des bénévoles !

L'entreprise met en place des actions afin de réduire ses émissions de CO₂. Fin 2016, 221 salariés bénéficient de la prise en charge par l'employeur de 50 % du coût de leur trajet pour l'utilisation des transports en commun : 171 bénéficient d'un abonnement dans le cadre d'une convention avec la RTM, 38 utilisent la SNCF et 11 CarTreize.

La Carsat Sud-Est encourage également le covoiturage. Un système d'inscription en ligne a été mis en place pour faciliter la démarche et l'attribution de places de parking.

Elle a également réduit les déplacements de ses salariés grâce à la pratique de visioconférences. Enfin, la Carsat Sud-Est est équipée de plusieurs véhicules "propres".

**72,55 %
DE VÉHICULES**

DE LA FLOTTE AUTOMOBILE ÉMETTENT MOINS
DE 110G DE CO₂ PAR KM

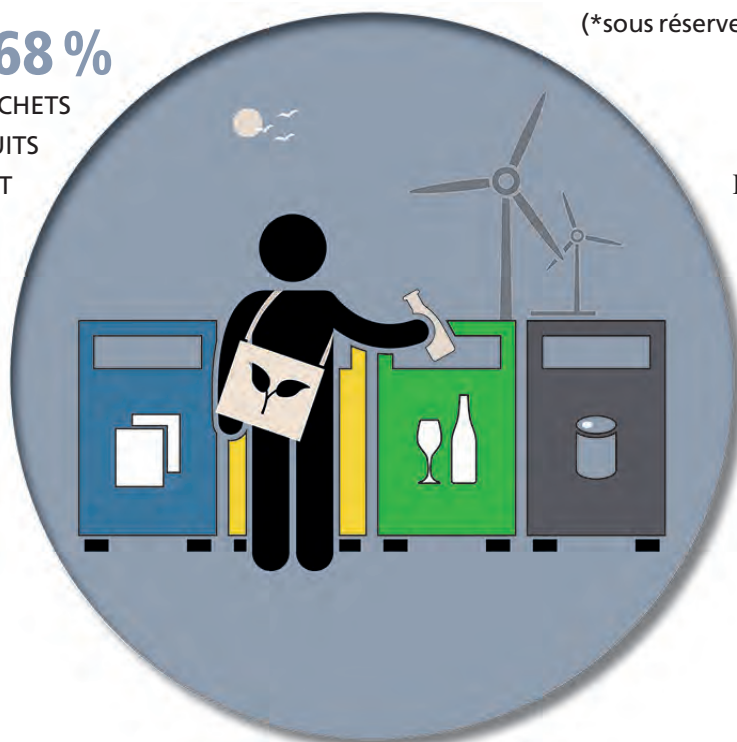
Fin 2016, la Carsat Sud-Est a permis aux agents de Nice, Toulon, Avignon, Gap et Aix-en-Provence de participer à des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière sur le comportement et l'accidentologie au volant. Ces ateliers Prévention Routière ont remporté un vif succès : **68** inscrits.

Sur le volet environnemental, la Carsat Sud-Est a également mis en place le tri sélectif et installé des points de collecte pour le recyclage dans ses locaux (piles, papiers, cartons). Un plan de tri sélectif est également à disposition. Les biodéchets ont également été valorisés au restaurant d'entreprise. Par ailleurs, se met également en place en interne un système de don de mobilier pour permettre aux agents de récupérer d'anciens meubles non utilisés et ainsi éviter toute perte.

100 % DE NOS DÉCHETS TRIÉS

SONT RECYCLÉS
LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
(poubelles de bureau,...) NE SONT PAS RECYCLÉS,
C'EST UNE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR
INCINÉRATION

– **9.68 %**
DÉCHETS
PRODUITS
PAR RAPPORT
À 2015



Les locaux du siège ont été rénovés afin d'offrir une meilleure performance énergétique et de réduire les consommations d'eau. En plus des travaux de maintenance régulièrement réalisés au siège, **14** agences retraite ont été remises aux normes d'accessibilité. Six seront concernées en 2017.

La politique d'achats responsables concilie respect du code des marchés publics, gains économiques, impact environnemental et performance sociale.

– 4,31 % CONSOMMATION

DE PAPIER PAR RAPPORT À 2015

– 0,88 % CONSOMMATION

ÉLECTRIQUE (ÉLECTRICITÉ, GAZ, FIOUL)*
PAR RAPPORT À 2015

– 6,5 % ÉMISSION

DE GES (teqCO₂)*
PAR RAPPORT À 2015

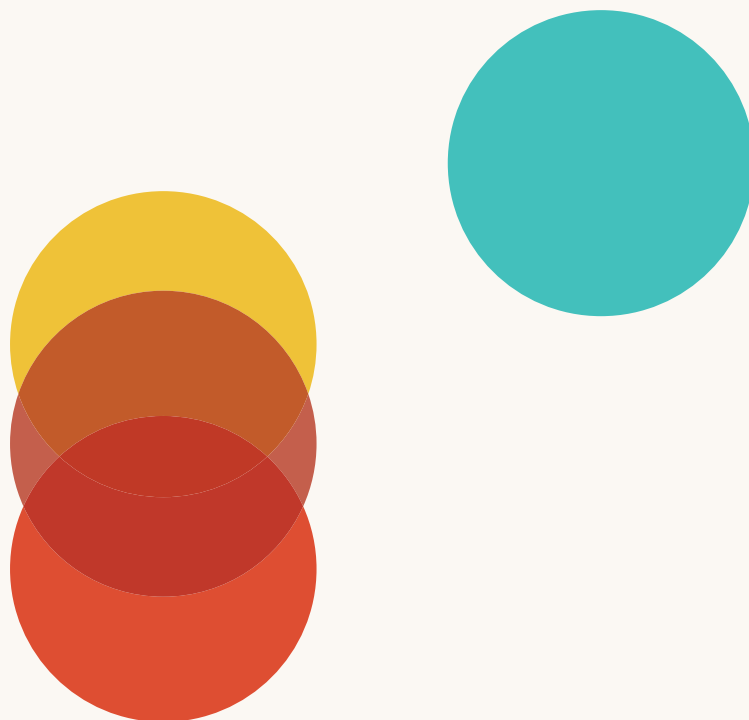
(*sous réserve de consolidation par la Cnav)

En 2017, les agents du siège pourront bénéficier d'une livraison de paniers "fruits et légumes locaux" pour favoriser la consommation locale et une alimentation saine.

Réalisation **pôle multimédia - DIC**
Illustration couverture **Jean Jover**
Photographies **Jean Jover, Stéphane Saraiva,**

copyright 2017 / under licence from iStock

Juin **2017**



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est

Votre interlocuteur en régions Paca et Corse pour

